



# Bulletin Officiel

N° 4133 Jeudi 21 Juin 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### PROJET DES RESOLUTIONS

ATTIJARI BANK	AGO	2-3
ATTIJARI LEASING	AGE	4
ATTIJARI LEASING	AGO	5-6
SOTUVER	AGE	7-11
ENNAKL AUTOMOBILES	AGO	12-13

#### INFORMATIONS POST AGO

UIB	AGO	14-16
-----	-----	-------

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS RECTIFICATIF	BH	17
-------------------	----	----

#### ASSEMBLEES GENERALES

ENNAKL	AGO	18
ATTIJARI BANK	AGO	19
ATTIJARI BANK	AGO	20
ATTIJARI BANK	AGE	21
ATTIJARI BANK	AGE	21

#### COURBE DES TAUX

22

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

SORITS

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

ATTIJARI BANK

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

Projet de Résolutions AGO

**BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE**  
**Attijari bank**

Siège social : 95 avenue de la liberté – Tunis

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire D'Attijari-Bank Du 29/06/2012 statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2011

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2011, approuve les conventions mentionnées.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2011.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2011 à hauteur de **31 521** Mille dinars (trente et un millions cinq cent vingt et un mille dinars), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en milliers de Dinars)

<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	31 521
REPORT A NOUVEAU	- 24 482
<b>RESULTAT A REPARTIR</b>	7 039
RESERVES LEGALES	352
DIVIDENDES	5 962
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	725

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le ..../..../2012.

**OU**

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Trois Mille Dinars (3000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2011.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Trois Mille Dinars (3000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein dudit comité au cours de l'exercice 2011.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent conseil d'administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06 du 20/05/2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédits, l'Assemblée Générale Ordinaire, après délibération et échange d'avis, décide de nommer Messieurs : .....

**En qualité d'administrateurs de la Banque pour une durée de trois (03) années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2014.**

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2ème mandat du 2ème commissaire aux comptes, le cabinet AMC Ernst & Young, et compte tenu de la proposition du conseil d'administration, décide de nommer le cabinet MAZARS, en tant que 2ème commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**AVIS DES SOCIETES**

Projet de Résolutions AGE

**ATTIJARI LEASING**

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Attijari Leasing à tenir le 29 Juin 2012

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de l'objet des différentes modifications décide la mise en conformité des Statuts de la société Attijari Leasing avec la Loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et notamment les articles suivants des statuts :

23, 26, 27, 30, 31, 39 et 44

Cette résolution est ....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est .....

## AVIS DES SOCIETES

### Projet de Résolutions AGO

#### **ATTIJARI LEASING**

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing à tenir le 29 Juin 2012

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011 tels qu'il lui sont présentés..

Cette résolution est ....

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution est ...

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la correction de l'affectation des résultats de 2010 (transfert compte à compte) et l'affectation des résultats de l'exercice 2011, du report à nouveau débiteur et des modifications comptables:

Correction affectation des résultats de l'exercice 2010 : Le poste Réserves légale retrouve sa situation d'avant 2010, soit de 1 999 636DT au lieu de 1 115 736DT après affectation des résultats 2010 et la différence sera affectée en report à nouveau débiteur pour un montant de 883 900D,

Ainsi corrigé 2010, l'affectation proposée du résultat de 2011:

(Montant en Dinars Tunisien)

<b>Bénéfice de l'Exercice 2011</b>	<b>5 655633</b>
Report à Nouveau débiteur	(883 900)
Modifications Comptables	(683 398)
<b>Résultats à Répartir</b>	<b>4 088 335</b>
Réserves Légales Affectée (Plafond de 10% du Capital)	(125 364)
Dotation à un Fonds Social	(50 000)
<b>Solde à Affecter</b>	<b>3 912 971</b>
Bénéfices à Distribuer	2 125 000
<b>Report à Nouveau</b>	<b>1 787 971</b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 15/07/2012

Cette résolution est .....

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2011 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution est .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2012 à 9 mille dinars.

Cette résolution est .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un emprunt subordonné dans la limite de 10 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est .....

**HUITIEME E RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme:

M..... en tant que nouvel Administrateur représentant.....et ce à compter de cette date jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Cette résolution est .....

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes suivants pour la période 2012-2014:  
.....

Cette résolution est .....

**DIXIEME SOLUTION :**

Les actionnaires ont été informées des franchissements de seuils suivants à la hausse ainsi qu'à la baisse :

Groupe de M Slim MOALLA ayant franchi le seuil de 5% par des achats d'actions en 2012,

M Rached HORCHANI : ayant franchi le seuil de 5% par des achats d'actions en 2012

Groupe STEC ayant franchi à la baisse les seuils de 10% puis de 5% suite à des ventes d'actions en 2012

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
-SOTUVER-**

Siège Social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2012.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de treize millions deux cent soixante-quatre mille cent vingt-cinq (13 264 125) Dinars à dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze (17 542 875) Dinars par incorporation du report à nouveau d'un montant de quatre millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante (4 278 750) Dinars par l'émission de quatre millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante (4 278 750) actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison de dix (10) actions nouvelles gratuites pour trente et un (31) actions anciennes.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1er Janvier 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du ..... 2012

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....**

**Deuxième Résolution**

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital par incorporation de du report à nouveau, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze (17 542 875) Dinars divisé en dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze actions (17 542 875) de 1 Dinars chacune entièrement libérées. »

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....**

- Suite -

### **Troisième Résolution**

Afin de mettre en conformité les statuts de notre société avec les dispositions de la loi n° 2009-16 du 16 Mars 2009, modifiant et complétant le code des sociétés commerciales nous vous proposons de modifier les articles 9, 11, 19, 32, 33, 36, 42, 43, 46, 49 et 50 des statuts ci après comme suit :

#### **ARTICLE 9 : LIBERATON DES ACTIONS**

1/ le montant des actions à souscrire en numéraire sont déposés dans un établissement bancaire au compte de la Société :

a) Lors de la constitution de la société, un quart au moment de la souscription

b) Lors des augmentations ultérieures du capital en numéraire et sauf décisions contraires des Assemblées Générales Extraordinaires, un quart lors de la souscription.

Et le surplus en une ou plusieurs fois, au fur et à mesure des besoins de la société en vertu de délibération du Conseil d'Administration qui fixeront l'importance de la somme appelée ainsi que le lieu et l'époque des versements à effectuer.

2/ Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires un mois avant l'époque fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par un avis inséré au journal officiel de la République Tunisienne.

3/ Les actionnaires ont, à toute époque, le droit de libérer leurs actions par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt au premier dividende.

4/ Les dispositions de l'article 10 ci-après sont applicables aux augmentations de capital par l'émission d'actions de numéraire.

5/A défaut par l'actionnaire de libérer aux termes fixés par le conseil d'administration ou le directoire le reliquat du montant des actions par lui souscrites, la société lui adresse une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'expiration du délai d'un mois de la mise en demeure resté sans effet, la société procède à la vente en bourse des dites actions sans autorisation judiciaire.

6/ Les titulaires, les cessionnaires intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement responsables du montant de l'action, tout souscripteur qui a cédé son titre cesse, deux ans après la cession d'être responsable des versements non encore appelés.

#### **ARTICLE 11 : CONSTATATIONS DES VERSEMENTS -TITRES**

1/ Les souscriptions et les versements sont constatés par un certificat délivré par l'établissement auprès duquel les fonds sont déposés, sur présentation des bulletins de souscription.

2/ Les valeurs mobilières sont dématérialisées et sont représentées par une inscription au compte de leur propriétaire auprès de la personne morale émettrice ou d'un intermédiaire agréé. Elles se transmettront par transfert d'un compte à un autre.

La personne morale émettrice ou l'intermédiaire agréé délivrera à l'intéressé une attestation portant sur le nombre des titres qu'il y détient.

3/ Les valeurs mobilières quelle que soit leur nature, émises sur le territoire tunisien et soumises à la législation tunisienne, doivent être nominatives et inscrites dans des comptes tenus par la personne morale émettrice ou par un intermédiaire agréé.

Les comptes sont tenus exclusivement par la personne morale émettrice lorsque la société ne fait pas appel public à l'épargne.

Les valeurs mobilières enregistrées auprès de la personne morale émettrice ou de l'intermédiaire agréé sont considérées comme étant remises à titre de dépôt.

- Suite -

### **ARTICLE 19 : DUREE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS**

- 1/ sauf l'effet des dispositions suivantes, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois(3) ans, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées annuelles
- 2/ les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat
- 3/ A l'expiration de leur mandat, les administrateurs sont indéfiniment rééligibles.
- 4/ En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur et même malgré ces événements, le nombre des administrateurs reste au moins égale au minimum statutaire, le conseil d'administration peut, entre deux assemblée générale, procéder à la nomination à titre provisoire, d'un nouvel ou de nouveau administrateur (s), en remplacement du ou des administrateur (s) décédés ou démissionnaire (s). Au cas ou l'assemblée générale ne ratifierait pas ces nominations provisoires, les délibérations du conseil auxquelles auraient participé les administrateurs dont la nomination n'aurait pas été ratifiée, ainsi que les actes passées par le conseil, n'en demeureront pas moins valables.
- 5/ l'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction durant la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- 6/ lorsque le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les administrateurs restants sont habilités à réunir immédiatement l'assemblée générale ordinaire, extraordinairement convoqué, en vue de compléter l'effectif du conseil d'administration, En pareil cas, l'ordre du jour de l'assemblée doit se limiter la nomination d'un ou plusieurs administrateurs.
- 7/ Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou commissaire aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou ratifier les nominations prévues.

### **ARTICLE 32 : ASSISTANCE AUX ASSEMBLEES GENERALES**

- 1/ Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sans formalité préalable, ils peuvent s'y faire représenter par un mandataire. Le mandataire doit être muni d'un mandat spécial.
- 2/ Les sociétés sont valablement représentées par leur président Directeur Général ou gérant ou par un mandataire spécial.

### **ARTICLE 33 : BUREAU D'ASSEMBLEES**

- 1/ L'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et, le cas échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.
- 2/ Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée
- 3/ Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés et indique le nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par le bureau elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant, dans les conditions prévues par la loi.

### **ARTICLE 36 : PROCES VERBAUX**

- 1/ Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau. Le refus d'un membre doit être mentionné.
- 2/ Les copies ou extraits de ces procès verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le Président du conseil soit par le Directeur Général, soit par un Administrateur.
- 3/ Après la dissolution de la société et pendant la liquidation ces copies ou extraits sont signés par deux liquidateurs ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

- Suite -

#### **ARTICLE 42 : COMPOSITION-MAJORITE**

1/ L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

2/ L'assemblée générale ordinaire discute, approuve ou redresse le bilan et les comptes et approuve s'il y a lieu les modifications apportées soit à leur représentation, soit aux méthodes d'évaluation.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

#### **ARTICLE 43 : POUVOIRS –QUORUM**

1/ L'Assemblée Générale extraordinaire peut sur la proposition du conseil d'Administration, d'apporter aux statuts toutes modifications qu'elles soient autorisées par les lois et décrets sur les sociétés.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour.

2/ Elle est convoquée et statué en conformité des dispositions légales en vigueur à la date de sa convocation.

#### **ARTICLE 46: REPARTITION DES BENEFICES**

Les produits annuels de la société, constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales, sociales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que des prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utiles, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- 5% (cinq pour cent) au moins pour la constitution de fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserves légales a atteint une somme égale à un dixième du capital social..

La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 6% (six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que, si les bénéfices d'une

- année n'en permettent pas le paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.
- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de superdividende

En cas d'amortissement du capital, il est délivré des actions de jouissance qui, sauf droit au premier dividende stipulé, confèrent aux propriétaires tous les droits attachés aux actions non amorties quant au partage des bénéfices, quant à l'actif et quant au droit de vote aux assemblées.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration, entre les mains des actionnaires.

- Suite -

Toutes dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de report ou de restitution sauf si la distribution des dividendes a eu lieu contrairement aux dispositions ci-dessus ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

- des sommes dont leurs actions sont libérées en vertu des appels de fonds et non amortis, sans que, si les bénéfices de l'année ne permettent pas d'y faire face, ce paiement puisse être réclamé sur les bénéfices des années subséquentes.
- les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration, entre les mains des actionnaires ou les mandataires.

#### **ARTICLE 49 : LIQUIDATION**

1/ A l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée par quelque cause que ce soit, l'Assemblée Générale règle sur la proposition du conseil d'administration, le mode de liquidation dont elle détermine les pouvoirs.

2/ La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des administrateurs.

3/ L'Assemblée Générale, régulièrement constituée conserve, pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société, elle approuve notamment les comptes sur tous les intérêts sociaux. Elle est présidée par le liquidateur ou l'un des liquidateurs, et en cas d'absence ou d'empêchement du ou des liquidateurs, elle élit elle-même son Président.

4/ Les liquidateurs, ont pour mission de réaliser, même à l'amiable tout l'actif de la société et d'éteindre son passif, sauf les restrictions que l'Assemblée Générale peut y apporter, ils ne peuvent compromettre ou consentir des sûretés, toutefois, ils peuvent transiger s'il y est expressément autorisé par l'assemblée générale ou le cas échéant par juge. En outre, ils peuvent en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire faire l'apport à une autre société de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou consentir la cession à une société ou à toutes autres personnes, de l'ensemble de ces biens, droits et obligations.

5/ L'Assemblée Générale peut toujours révoquer et remplacer les liquidateurs et étendre ou restreindre leurs pouvoirs.

6/ Après le règlement du passif et des charges de la société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à amortir complètement le capital des actions, si cet amortissement n'a pas encore eu lieu ; puis à distribuer aux actionnaires une somme égale au montant du fonds de réserve spéciale qui aurait pu être constitué sur leur part dans les bénéfices. Le surplus est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

#### **ARTICLE 50 : CONTESTATIONS ENTRE ASSOCIES**

1/ Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi, et soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

2/ A cet effet, en cas de contestations tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social et toutes assignations ou significations sont régulièrement notifiées à ce domicile.

3/ Si aucun domicile ne lui est connu, deux exemplaires de l'exploit sont affichés, l'un au tribunal saisi et l'autre au siège du gouvernement du lieu de ce tribunal.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....**

#### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....**

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet de résolutions**

**ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2012.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2011, approuve le rapport du Conseil d'Administration tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2011 et entrant dans le cadre d'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve l'ensemble de ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2011 et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les états financiers individuels et consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Mohamed Hechmi Blouza administrateur représentant l'Etat tunisien au sein du Conseil d'Administration de la société Ennakl Automobiles.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

Suite aux élections, pour la désignation d'un représentant des investisseurs minoritaires tunisiens et d'un représentant des investisseurs minoritaires marocains au sein du Conseil d'Administration, qui ont eu lieu respectivement le 12 juin 2012 à Tunis et le 14 juin 2012 à Casablanca, l'Assemblée Générale Ordinaire entérine la nomination de :

- Monsieur M.Taieb KETARI de la Société Cedria représentant des investisseurs minoritaires tunisiens ;
- Monsieur Mohamed BOUATOU représentant des investisseurs minoritaires marocains.

Comme administrateurs pour un mandat de trois ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

- Suite -

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice 2011 arrêté à 16 041 818 Dinars approuve la proposition du Conseil d'Administration tenu le 07 Juin 2012 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Résultat net de l'exercice	16 041 818
Résultat reporté	4 578 938
	-----
1 <sup>er</sup> reliquat	20 620 756
Réserve légale	11 635
	-----
2ème reliquat	20 609 121
Dividendes 25% du capital	7 500 000
	-----
3ème reliquat	13 109 121
Prélèvement Fond social	500 000
	-----
Report à nouveau	12 609 121

Le solde soit de 12 609 121 Dinars est reporté sur l'exercice suivant.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de 7 500 000 Dinars soit un montant de 0,250 Dinar par action.

La date de distribution des dividendes est prévue à partir du.....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des deux commissaire aux comptes la société Business Auditing and Consulting et la société F.M.B.Z KPMG TUNISIE expirent lors de la présente Assemblée, décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin de la mission de Mr Abderraouf Menjour administrateur judiciaire de la société Ennakl Automobiles et le remercie pour les précieux services qu'il a rendus à la société Ennakl Automobiles.

A cet effet l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à Mr Abderraouf Menjour

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de la société durant l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

### **Union Internationale des Banques -UIB-**

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### **I- Résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2011.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité**

##### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code de sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité**

##### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice, telle que proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

- |                                       |                   |    |
|---------------------------------------|-------------------|----|
| • Résultat net de l'exercice 2011     | 23 319 937,720    | DT |
| • Report à nouveau de l'exercice 2010 | - 111.769.492,592 | DT |
| • Report à nouveau de l'exercice 2011 | - 88.449.554,872  | DT |

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité**

##### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration décide de porter le nombre d'administrateurs en fonction de cinq à dix (5 à 10).

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité**

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs:

- Mr Pierre BOURSOT
- Mme Véronique DE LA BACHELERIE
- Mr Mongi MOKADDEM
- Mr Romuald HAJERI
- Mr Habib BOUAZIZ
- Mr Mokhtar BEN CHEIKH AHMED

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Mr Bernard DAVID
- La Société Générale

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014

Cette résolution mise aux voix est adoptée à **la majorité**

### **SIXIEME RESOLUTION :**

Le mandat des commissaires étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de nommer les cabinets FINOR et ERNEST & YOUNG représentés respectivement par Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine HAJJI en qualité de Commissaires aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité**

### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité**

- Suite -**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**

**Bilan Après Répartition**  
**Arrêté au 31 décembre 2011**  
 (Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	46 291	132 405
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	72 024	276 055
AC 3- Créances sur la clientèle	2 726 920	2 299 154
AC4-Portefeuille-titres commercial	0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	56 538	56 918
AC 6- Valeurs immobilisées	38 710	35 099
AC 7- Autres actifs	37 865	43 691 *
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 978 348</b>	<b>2 843 322</b>
<b>PASSIF</b>		
PA 1- Banque centrale et C.C.P	12 002	110 059
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	38 591	73 271
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 452 058	2 250 782
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	279 182	238 495
PA 5- Autres passifs	74 747	72 421 *
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 856 580</b>	<b>2 745 028</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP 1- Capital	196 000	196 000
CP 2- Réserves	14 217	14 064
CP 5- Résultats reportés	(88 449)	(111 770)
CP 6- Résultat de l'exercice	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>121 768</b>	<b>98 294</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 978 348</b>	<b>2 843 322</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

**III- L'état d'évolution des capitaux propres**

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à Régime Spécial	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres avant répartitions des bénéfices</b>	196 000	4 760	9 168	289	(111 769)	23 320	121 768
Affectation AGO du 14/06/2012					23 320	(23 320)	0
<b>Capitaux propres après répartitions des bénéfices</b>	196 000	4 760	9 168	289	(88 449)	0	121 768

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

### **AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET REPORT DU DERNIER DELAI DE RECEPTION DES OFFRES**

La Banque de l'Habitat décide d'apporter au texte de l'avis d'appel à la candidature paru au Bulletin Officiel du CMF n°4132 du 20/06/2012, les rectifications qui le rendent ainsi libellé :

#### **1- Objet :**

Dans le cadre de l'application des dispositions de la circulaire aux Etablissements de Crédit N°2011-06 en date du 20 mai 2011, La Banque de l'Habitat lance un appel à la candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux.

#### **2- Participation et conditions :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir la Nationalité Tunisienne,
- Ne pas être sous n'importe qu'elle interdiction d'exercer cette mission,
- Doit participer activement aux réunions du Conseil d'Administration et aux délibérations afférentes comme tout autre administrateur,
- Etre une personne physique ou morale,
- ne pas être détenteur de **5%** ou plus du capital social.

#### **3- Composition du dossier de candidature :**

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat,
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ou du RC pour la personne morale.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Dans le cas où la personne est actionnaire, une attestation du nombre d'actions « Banque de l'Habitat » détenues par le candidat, délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres sont inscrits ou l'intermédiaire agréé mandaté prouvant le seuil de participation.
- Justifier d'avoir exercé ou en cours d'exercice de la fonction d'administrateur d'une société anonyme financière pour au moins un mandat.
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé.
- 

#### **4- Dépôt de Candidature :**

Les demandes de candidature doivent être présentées dans une enveloppe fermée et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central au Siège Social de la Banque contre décharge libellé au nom de :

**Monsieur le Président Directeur Général  
Banque de l'Habitat, Bureau d'Ordre Central  
18, avenue Mohamed V 1080 Tunis**

L'enveloppe doit porter la mention obligatoire « Ne pas ouvrir – Appel à la candidature pour le poste d'Administrateur représentant les Intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux.

Les demandes doivent parvenir **au plus tard le 29 juin 2012 avant 16h00**, le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi, faute de quoi, elles seront rejetées.

La liste des candidats retenus sera présentée à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Toute offre parvenue ou qui sera transmise ou déposée à la Banque de l'Habitat en vertu de l'avis initial sus indiqué sera prise en considération et entre dans le concours de candidature.

-----  
\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES****ASSEMBLEE GENERALE****ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société Ennakl Automobiles porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 26 juin 2011 à 10h 00** à la Cité des Sciences Auditorium Ibn Khaldoun à Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011 ;
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2011 ;
- 4- Approbation des conventions réglementées ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- 6- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur représentant l'Etat ;
- 8- Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs représentants les investisseurs minoritaires tunisiens et marocains ;
- 9- Fixation du montant des jetons de présence ;
- 10- Quitus aux administrateurs ;
- 11- Fin de mission de l'Administrateur Judiciaire .

**AVIS DES SOCIETES****CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE****Attijari bank**

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars

Siège social : 95 avenue de la liberté – Tunis

Registre du commerce n° B 140811997 Tunis

Matricule Fiscal n° 121 JPM 000

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 juin 2012 à partir de 09h00 du matin, à l'hôtel Sheraton – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2011 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2011 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination des membres du conseil d'administration ;
8. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014 ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction des Affaires Juridiques sise au 14 avenue de Paris - 1002 Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction des Affaires Juridiques sus-mentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

**Le Conseil d'Administration**

AVIS DES SOCIETES

## استدعاء للجلسة العامة العادية البنك التجاري التونسي التجاري بنك

شركة خفية الإسم رأس مالها 198.741.450 دينار  
مرسمة بالسجل التجاري للمحكمة الابتدائية بتونس تحت عدد B 140811997  
المقر الإجتماعي : 95 شارع الحرية تونس 1002  
المعرف الجبائي 121 JPM 000

يدعو البنك التجاري التونسي "التجاري بنك" السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 29 جوان 2012 ابتداء من الساعة التاسعة ( 09 ) صباحا بنزل الشيراتون تونس - Sheraton - للنظر في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير التصرف و تقرير التصرف المجمع لمجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2011،
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات المتعلق بالإتفاقيات المنظمة المبرمة خلال السنة المحاسبية 2011،
3. المصادقة على القوائم المالية الفردية و المجمعة للسنة المحاسبية 2011 و تلاوة تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بها،
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة،
5. ترحيل النتيجة المحاسبية الصافية المسجلة لسنة 2011،
6. تحديد منحة الحضور السنوية،
7. تعيين أعضاء مجلس الإدارة،
8. تعيين مراقب حسابات ثاني للسنوات المحاسبية 2012 و 2013 و 2014،
9. تفويض صلاحيات.

كل مساهم يملك 10 أسهم محررة من كل الدفعات المطلوبة يمكنه الحضور بالجلسة العامة بشرط الاستظهار بما يثبت هويته كما يمكنه تفويض مساهم غيره للحضور مكانه بتوكيل يتوجب إمضاؤه وإيداعه بمقر البنك لدى إدارة الشؤون القانونية الكائنة بـ 14 شارع باريس- تونس 1002، وذلك على الأقل 03 أيام قبل انعقاد الجلسة. المطبوعة الخاصة بهذا التوكيل متوفرة بمقر إدارة الشؤون القانونية.

الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية موجودة على ذمة السادة المساهمين بالعنوان المذكور سالفا وذلك خلال أوقات العمل الإدارية و في حدود الآجال القانونية.

عن مجلس الإدارة

## AVIS DES SOCIETES

### **CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE**

#### **Attijari bank**

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars  
Siège social : 95 avenue de la liberté – Tunis  
Registre du commerce n° B 140811997 Tunis  
Matricule Fiscal n° 121 JPM 000

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie - Attijari Bank, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 29 juin 2012 à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée à partir de 09h.00 du matin, à l'hôtel Sheraton – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de l'augmentation du capital social de la banque.
2. Changement de l'adresse du siège social de la banque.
3. Mise en harmonie des statuts conformément à la législation en vigueur.
4. pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction des Affaires Juridiques sise au 14 avenue de Paris - 1002 Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction des Affaires Juridiques sus-mentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

2012 - AS - 890

**Le Conseil d'Administration.**

## استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

### البنك التجاري التونسي

#### التجاري بنك

شركة خفية الإسم رأس مالها 198.741.450 دينار  
مرسمة بالسجل التجاري للمحكمة الابتدائية بتونس تحت عدد B 140811997  
المقر الإجتماعي: 95 شارع الحرية تونس 1002  
المعرف الجبائي عدد 121JPM 000

يدعو البنك التجاري التونسي " التجاري بنك " السادة المساهمين لحضور **الجلسة العامة الخارقة للعادة** التي ستعقد يوم الجمعة 29 جوان 2012 اثر انتهاء أشغال الجلسة العامة العادية المزمع عقدها انطلاقا من الساعة التاسعة صباحا بنزل الشيراتون تونس - Sheraton - للنظر في جدول الأعمال التالي :

1. ملاحظة تحقيق الترفيع في رأس مال البنك.
2. تغيير عنوان المقر الإجتماعي للبنك.
3. تنقيح و مراجعة القانون الأساسي.
4. تفويض صلاحيات.

هذا و يمكن للمساهمين حاملي 10 أسهم على الأقل حضور الجلسة العامة أو تعيين ممثل لهم حامل لتوكيل ، و يقع سحب نموذج التوكيل من إدارة الشؤون القانونية للبنك الكائن مقرها 14 شارع باريس – تونس، على أن يقع إرجاع النماذج إلى الإدارة المعنية 03 أيام على الأقل قبل انعقاد الجلسة.

الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة الخارقة للعادة موجودة على ذمة السادة المساهمين بالعنوان المذكور سالفاً وذلك خلال أوقات العمل الإدارية و في حدود الأجل القانونية.

**عن مجلس إدارة البنك**

2012 - AS - 891

<b>AVIS</b>
-------------

<b>COURBE DES TAUX DU 21 JUIN 2012</b>
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,792%		
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,824%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,852%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,888%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,925%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,952%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,998%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,034%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,061%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,107%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,133%	1 005,831
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,143%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,190%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,225%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013	4,218%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,401%	1 020,845
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,695%	1 047,439
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,832%	1 065,112
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,174%	1 043,390
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,563%		983,108
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,642%	986,760
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,753%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,895%	1 036,208
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,134%		967,152
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,139%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,148%	964,721
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 046,010
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,264%		950,802

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,360	141,372		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,401	12,402		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,273	1,274		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,422	34,426		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,957	46,960		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,841	176,100		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	594,052	594,742		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	143,256	143,128		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,239	130,237		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,860	119,933		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,607	117,647		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	98,480	98,780		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	150,297	149,904		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	110,654	111,274		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,815	106,953		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,949	1 338,072		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 350,076	2 346,649		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,585	110,953		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,783	112,741		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,560	125,541		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 211,962	1 215,788		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	140,759	140,642		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,309	16,247		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 049,943	6 040,417		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 855,933	6 846,372		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,388	2,416		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,969	1,989		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,270	1,292		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,277	105,285
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,368	102,378
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,183	103,206
32	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,401	100,412
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,113	101,123
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	104,882	104,890
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	101,648	101,658
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,670	101,680
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,029	102,039
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	103,655	103,663
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	99,787	99,796
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,911	101,922
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,033	102,042
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	104,655	104,664
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,608	103,617
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	100,955	100,962
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,673	100,682
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,409	102,418
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,316	100,327
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,547	101,556

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,417	102,426
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,326	100,335
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,076	102,085
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	102,817	102,825
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,167	100,176
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,262	10,263
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,368	101,378
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,610	101,620
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,196	99,262
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,491	75,485
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,753	159,580
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 597,606	1 598,284
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,757	114,608
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,308	115,207
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	97,992	98,071
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,766	16,781
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	279,773	281,228
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,449	44,722
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 635,238	2 640,172
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,490	83,472
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,992	60,002
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,786	102,899
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,833	115,021
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	110,426	110,815
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,665	11,661
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,886	12,905
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,943	16,940
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,331	17,363
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,072	13,087
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,945	10,943
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,646	10,643
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,588	10,589
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,503	129,777
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,797	129,027
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,289	11,284
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	124,294	124,356
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,390	21,495
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	98,499	98,494
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	99,566	99,483
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,376	97,336
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,914	100,123
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	119,030	120,282
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,223	146,487
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,410	11,403
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	124,610	124,412
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	117,564	117,514
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,406	106,329
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,916	105,727
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	188,024	188,169
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	165,344	165,318
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	142,219	142,219
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 275,258	10 279,735
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	219,691	218,537
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	144,860	145,201
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 630,142	1 625,050
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,661	115,107
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,852	100,663
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	120,165	121,673
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 112,802	10 066,484

## BULLETIN OFFICIEL

## DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

<b>AVIS DES SOCIETES*</b>
---------------------------

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE REGIONALE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE SFAX  
-SORITS-**

Siège social : Immeuble El Manar, rue Habib Maazoun Entrée D, 2<sup>ème</sup> Entresol - 3000 Sfax -

La Société Régionale Immobilière et Touristique de Sfax -SORITS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mustapha FEKHFEKH.

				AU 31 DECEMBRE 2011	
				31 DEC. 2011	31 DEC. 2010
<b>A C T I F</b>					
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
Actifs Immobilisés					
1°) Immobilisations Incorporelle					
Logiciel				550,200	550,200
Amort. des Immobilisations Incorporelles				-550,200	-550,200
TOTAL				0,000	0,000
2°) Immobilisations Corporelles				169 134,401	279 916,096
				-145 057,616	-161 979,693
TOTAL				24 076,785	117 936,403
3°) Immobilisations Financières				1 545,680	1 545,680
TOTAL				1 545,680	1 545,680
Total des Actifs non courants				<b>25 622,465</b>	<b>119 482,083</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
1°) Stocks				148 371,519	565 040,568
TOTAL				148 371,519	565 040,568
2°) Clients & Comptes rattachés				81 615,000	311 927,555
Provisions pour dépréciation des clients				0,000	0,000
TOTAL				81 615,000	311 927,555
3°) Autres actifs courants				98 211,706	103 557,571
TOTAL				98 211,706	103 557,571
4°) Placement Courant				302 865,000	100 000,000
5°) Liquidités & équivalents de liquidités				48 332,151	162 405,905
Total des Actifs Courants				<b>679 395,376</b>	<b>1 242 931,599</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>				<b>705 017,841</b>	<b>1 362 413,682</b>

(\*) Le CMF a invité la société à compléter les notes aux états financiers conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

B I L A N		AU 31 DECEMBRE 2011	
		31 DEC. 2011	31 DEC. 2010
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>			
1°) Capitaux Propres			
Capital Social		300 000,000	300 000,000
Réserve Légale		30 000,000	120 000,000
Résultats Reportés		410 870,334	349 812,907
<b>Total des Capit. Propres (Av. Résult. de l'Exce)</b>		<b>740 870,334</b>	<b>769 812,907</b>
Résultat de l'Exercice		-135 138,168	1 057,427
<b>Total des Capit. Propres av. Affectation</b>		<b>605 732,166</b>	<b>770 870,334</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANT</b>			
Emprunt et dettes assimilées		0,000	0,000
<b>Total Passifs Non Courant</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
1°) Fournisseurs & Comptes rattachés		5 553,115	5 656,675
	TOTAL	5 553,115	5 656,675
2°) Autres passifs courants		93 732,560	585 886,673
	TOTAL	93 732,560	585 886,673
2°) Concours bancaires & autres Passifs Financie		0,000	0,000
	TOTAL	0,000	0,000
<b>Total des passifs courants</b>		<b>99 285,675</b>	<b>591 543,348</b>
<b>TOTAL DES CAPIT. PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>705 017,841</b>	<b>1 362 413,682</b>

ETAT DE RESULTAT				
AU 31 DECEMBRE 2011				
			31 DEC. 2011	31 DEC. 2010
Revenus			398 300,000	1 460 672,880
Coût des ventes			-447 813,101	-1 283 532,650
Marge brute			-49 513,101	177 140,230
Frais d'administration			-123 992,696	-167 910,306
Autres Charges d'exploitation			-14 696,484	-23 011,978
Résultat d'exploitation			-188 202,281	-13 782,054
Charges financières nettes			-2 092,275	-965,533
Produits Financ. & des placements			5 812,000	9 121,779
Autres gains ordinaires			49 742,688	8 969,235
Résultat des activités ordinaires (Av. impôts)			-134 739,868	3 343,427
Impôts sur les Bénéfices			-398,300	-2 286,000
Résultat des Activités Ordinaires (Après Impôts)			-135 138,168	1 057,427
Éléments Extraordinaires			0,000	0,000
Résultat Net de l'Exercice			-135 138,168	1 057,427
Résultat net de l'Exercice			-135 138,168	1 057,427
Effets des Modifications Comptables (Net d'Impôt)				
Résultats (Après Modificat. Comptable)			-135 138,168	1 057,427

		Méthode de Référence	
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE			
AU 31 DECEMBRE 2011			
		31 DEC. 2011	31 DEC. 2010
<b>1°) Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation</b>			
Encaissements reçus des Clients		307150,110	1116427,450
Sommes versées aux Fournisseurs Etat et au Personnel		-175164,962	-324468,136
Intérêts payés		-2092,275	-4887,360
Impôts sur les Bénéfices payés		0,000	-41265,120
<b>Flux de Trésorerie affectés à l'Exploitation</b>		<b>129892,873</b>	<b>745806,834</b>
<b>2°) Flux de Trésorerie liés aux Activités d'Investis.</b>			
Décaissement prov. de l'Acquisit. d'Immobilisat. Corp.		-257,900	
Encaissement prov; de la cession d'Immobilisat; Corp.		85000,000	
Encaissement prov. de la cession d'Immobil. Financ.		0,000	
<b>Flux de Trésorerie affectés aux Activités d'Invest.</b>		<b>84742,100</b>	<b>0,000</b>
<b>3°) Flux de Trésorerie liés aux Activités de Financ.</b>			
Réd.Captal , Dividendes & autres Distributions		-139442,500	-853894,339
Achat Action SICAV RENDEMENT		-202865,000	-100000,000
Remboursement d'Emprunts		0,000	
Rev.Foncier, Subv,& Intérêts Des Placements SICAV		13598,773	11310,241
<b>Flux de Trésorerie affectés aux Activités de Financ.</b>		<b>-328708,727</b>	<b>-942584,098</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-114073,754</b>	<b>-196777,264</b>
Trésorerie au début de l'Exercice		162405,905	359183,169
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice		48332,151	162405,905

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I.- CONSTITUTION ET OBJET DE LA SOCIETE

#### 1 - 1 CONSTITUTION

La SOCIETE REGIONALE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE DE SFAX « SO.R.I.T.S. » est une Société Anonyme, constituée le 20 Février 1966.

#### 1 - 2 CAPITAL SOCIAL

• Son Capital Social, fixée initialement à CINQUANTE MILLE DINARS (50.000 D), divisé en CINQ MILLE ACTIONS (5000 A) de DIX DINARS (10 D) chacune, s'élève au 31 Décembre 2011 à TROIS CENT MILLE DINARS (300.000 D), divisé en CENT VINGT MILLE ACTIONS (120000 A) de DEUX DINARS CINQ CENT MILLIMES (2.500 D) chacune, entièrement libérées.

#### 1 - 3 OBJET SOCIAL

La Société a pour objet : La réalisation à titre professionnel en vue de la vente ou la location des opérations :

- de Lotissement et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'Habitation.
- de Construction ou de rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs ou collectifs, à usage d'Habitation, Professionnel ou Administratif.

Et généralement, toutes activités se rapportant à la **Promotion Immobilière**, au groupement de promoteurs ainsi que la participation au capital de toutes entreprises ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social.

#### 1 - 4 SIEGE SOCIAL

Le Siège Social est fixé à SFAX, rue Habib Maazoun, Immeuble EL MANAR, 2ème Etage, Entrée D, 3000 SFAX

## 1 - 5 CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché monétaire, la Société ayant plus de CENT (100) Actionnaires est considérée comme Société faisant appel public à l'épargne.

## II.- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont exprimés en Millimes Tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le Cadre Conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

### 2 - 1 CONTUNUITE DE L'EXPLOITATION

Les états financiers sont établis dans un esprit de continuité de l'exploitation.

### 2 - 2 L'INDEPENDANCE DE L'EXERCICE

Le principe de séparation des exercices est respecté. Les comptes de régularisation Actif et Passif sont ouverts pour servir cette règle.

### 2 - 3 PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation et enregistrement comptables adoptées sont demeurées identiques à celles de l'exercice écoulé.

### 2 - 4 LA PRUDENCE

Le Bilan est arrêté d'une manière prudente en prenant en considération les charges afférentes à l'exercice.

### 2 - 5 EVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les Immobilisations sont évaluées à leurs coûts historiques, déduction faite des amortissements cumulés.

## III - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2011

Nous présentons ci-après, le Bilan et les Etats Financiers de l'exercice 2011 comparés à ceux de l'exercice 2010, ainsi que des notes complémentaires permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers.

NOTES COMPLEMENTAIRESI - ACTIFS NON COURANTSI-1- IMMOBILISATION CORPORELLES

Cette rubrique affiche une diminution de :  
Détailée ainsi :

110.781,695

Nature de l'Immob.	entrées	Sorties	Soldes
Bur. Sis à « ERR. »Tunis	0,000	111.000,000	-111.000,000
Fax sharp FO-51	218,305	0.000	218,305
<b>Total</b>	218,305	111.000,000	-110.781,695

I-2) AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS.

Le tableau ci-après met en relief, par nature d'immobilisation :

- Les valeurs d'origines ;
- Les amortissements antérieurs
- Les amortissements pratiqués ;
- Les amortissements cumulés ;
- La valeur nette comptable

Les Immobilisations sont amorties linéairement, selon la réglementation en vigueur.

la dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements :  
détailées ainsi :

9.902,923

TABLEAU DES IMMOBIL. & AMORTISSEMENTS AU 31/12/2011

Nat. des Immobil	Val. D'Orig.	Amort. Ant.	Amort. Exce	Amort. Cum.	A Amortir
Bur. Administratif	100.000,000	75.000,000	5.000,000	80.000,000	20.000,000
Siège					
Bur.ERRTunis (cedé11)	0.000	0.000	4.162,500	0.000	0.000
Terrain	2.500,000	0,000	0,000	0,000	2.500.000
Mat. & Outillage	637,058	637,058	0,000	637,058	0,000
Matériel de Transport	259 ,073	259,073	0,000	259,073	0,000
Mob. & Mat. De Bur.	44.947,216	43.108,377	477,651	43.586,028	1.361,188
Logiciel	550.200	550,200	0,000	550,200	0,000
Ag. Aménag. & Instal.	20.791,054	20.312,685	262,772	20.575,457	215,597
<b>TOTAL</b>	169.684,601	139.867,393	9.902,923	145.607,816	24.076,785

II- ACTIFS COURANTSII - 1 STOCKS

Les Stocks affichent une diminution de :

416.669,049

cette diminution se traduit par la variation des Stocks

Désignation	Stock Init. 2011	Mouv. Entrées	Mouv. Sorties	Stock Fin.2011
Travaux finis	456.477,948	1.903,950	373.747,214	84.634,684
Travaux en Cours	352,536	27.297,268	0,000	27.649,804
Terrains	108.210,084	1.942,834	74.065,887	36.087,031
<b>TOTAL</b>	<b>565.040,568</b>	<b>31.144,052</b>	<b>447.813,101</b>	<b>148.371,519</b>

### II-2 1 CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente une diminution de : 230.312,555  
qui se traduit par la variation des clients & comptes rattachés

DESIGNATION	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Clients ordinaires	33.304,000	238.616,555	-205.312,555
Clients ( Effets à recevoir )	48.311,000	73.311,000	-25.000,000
<b>TOTAL</b>	<b>81.615,000</b>	<b>311.927,555</b>	<b>-230.312,555</b>

ce compte est détaillé par créancier.

### III. - AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique affiche une diminution de : 5.345,865  
représentée par le tableau ci-après

DESIGNATIONS	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Fournisseurs	1.843,324	2.000,000	-156,676
Pers. (av. & acomptes)	2.568,215	2.868,215	-300,000
Etat	83.615,945	90.532,494	-6.916,549
Débiteurs divers	7.645,922	5.618,562	2.027,360
Charg. const. D'avc	2.538,300	2.538,300	0.000
Compte d'attente	0.000	0.000	0.000
<b>TOTAL</b>	<b>98.211,706</b>	<b>103.557,571</b>	<b>-5.345,865</b>

Ces comptes sont détaillés par créancier.

### VI - PLACEMENT COURANT :

Il s'agit des actions SICAV RENDEMENT

Action	Nombres au 31 dec 2011	Valeur nominal unitaire	Valeur total
SICAV RENDEMENT	3000 A	100,955	302.865,000

V - LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les Liquidités enregistrent une diminution de : 114.073,754  
détaillée comme suit :

DESIGNATION	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Effets à l'encaissement	15.000,000	0,000	15.000,000
Banque de Tunisie	31.746,345	146.163,591	-114.417,246
Banque de l'Habitat 2/8	530,222	1.608,114	-1.077,892
Caisse	1.055,584	14.634,200	-13.578,616
Virement interne	0,000	0,000	0.000
<b>TOTAL</b>	<b>48.332,151</b>	<b>162.405,905</b>	<b>-114.073,754</b>

VI - CAPITAUX PROPRES & PASSIFS6 - 1 CAPITAUX PROPRES

Les Capitaux propres & Passifs ont enregistré une diminution de : 28.842,573  
détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Capital Social	300.000.000	300.000.000	0.000
Réserve Légale	30.000,000	120.000,000	-90.000,000
Résultats Reportés	410.870,334	349.812,907	61.057,427
<b>TOTAL</b>	<b>740.870,334</b>	<b>769.812,907</b>	<b>-28.942,573</b>

Ces variations proviennent de l'ajustement des réserves légales , de l'imputation du Résultat Bénéficiaire de l'exercice 2010 de 1.057,427 sur le résultat reporté et du distribution des dividendes à savoir :

-10 % à titre de premier dividende	30.000,000
- Résultats reportés	61.057,427
- Réserves Légales	-90.000,000

VII - PASSIFS COURANTS7 - 1 FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Cette rubrique enregistre une Diminution de : 103,560

détaillé ainsi :

DESIGNATION DES POSTES	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Fournisseurs ordinaires	5.553,115	5.656,675	-103,560
Fournisseurs (Ret. de gtie)	0.000	0,000	0.000
Fournisseurs ( Effets à payer )	0.000	0,000	0.000
<b>TOTAL</b>	<b>5.553,115</b>	<b>5.656,675</b>	<b>-103,560</b>

ces comptes sont détaillés par bénéficiaire.

#### 7 - 2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants accusent une diminution de :

492.154,113

représentée par la variation suivante :

DESIGNATION	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Clients (Avances)	2.640,000	370.190,000	-367.550,000
Etat	1.084,728	5.651,992	-4.567,264
Créditeurs divers	4.142,585	14.736,934	-10.594,349
Actionnaires (c/c)	85.865,247	195.307,747	-109.442,500
Compte d'attente	0.000	0.000	0.000
<b>TOTAL</b>	<b>93.732,560</b>	<b>585.886,673</b>	<b>-492.154,113</b>

#### 7. - 3 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique ne présente pas de variation :

ainsi détaillée

DESIGNATIONS	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Banque de Tunisie	0,000	0,000	0,000
Banque de l'habitat	0,000	0,000	0,000
Emprunts courants	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>

### NOTES SUR LES RUBRIQUES DE L'ETAT DE RESULTAT

#### I.- PRODUITS D'EXPLOITATION

1 - 1 Revenus

Les revenus de l'exercice 2011 affichent une Diminution de : 1.062.372,880  
ainsi détaillée

DESIGNATIONS	31 DEC. 2011	31 DEC. 2010	VARIATIONS
Nasr II	0.000	75.000,000	-75.000,000
Messaadine III	0.000	708.372,880	-708.372,880
Les jardin d'Elmenzeh II	398.300,000	677.300,000	-279.000,000
Vte Dechets	0.000	0,000	0.000
<b>TOTAL</b>	<b>398.300,000</b>	<b>1.460.672,880</b>	<b>-1.062.372,880</b>

1 - 2 Charges d'Exploitation

Les Charges d'exploitation de l'exercice 2011 s'élèvent à : 138.689,180  
ainsi détaillées :

- Charges d'administration : 123.992,696

-Etat Impots et Taxes et Dot. aux Amort. :14.696,484

1- 3 Produits des placement :

Il s'agit des revenus des SICAV RENDEMENT durant l'exercice 2011 : 5.812,000

1- 4 Autres Gains ordinaires

Les produits ordinaires constatés au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à : 49.742,688

- Revenus des Immeuble : 3.551,688
- Produits divers ordinaires : 7.350,000
- Produits net /Cession Bur Tunis : 38.841,000

NOTES SUR LES RUBRIQUES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIEI. - FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION1 - 1 Encaissements reçus des clients

Cette rubrique totalise

provenant des :		
- Encaissements des clients		307.150,110

1 - 2 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel

Cette rubrique totalise :		175.164,962
---------------------------	--	-------------

Versés aux :

- Fournisseurs	99.235,370	
- personnel	53.541,019	
- Etat	22.388,573	
<u>1 - 3 Intérêts payés</u>		2.092,275
<u>1 - 4 Impôts sur Bénéfices payés</u>		0.000

II - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

<u>2 - 1 Réduction Capital Dividendes &amp; autres distributions</u>		139.442,500
- Réduction Capital	122.100,000	
- dividendes	17.342,500	
<u>2-2 Acquisit. Actions SICAV Rendement</u>		202.865,000
<u>2-3 Rev. Fonciers &amp; Intérêts des Placements SICAV</u>		13.598,773
- Revenues Fonciers et Autres Revenues	10.001,773	
- Intérêt des Placement SICAV	3.597,000	

مصطفى الفخفاخ

خبير محاسب - مراقب حسابات

16 نهج سوريا 1002 تونس

الهاتف : 71 835 144 - الفاكس : 71 835 312

تونس في 19 ماي 2012

الشركة الجهوية العقارية والسياحية بصفاقس

"سوريتس"

عمارة المنار - نهج الحبيب معزون - صفاقس

التقرير العام لمراقب الحسابات

السنة المالية 2011

حضرات السادة المساهمين،

تنفيذا للمهمة التي أسندتها لنا جلستكم العامة العادية المنعقدة بتاريخ 24 أفريل 2010، نقم إليكم في ما يلي تقريرنا حول مراقبة القوائم المالية لسنة 2011 للشركة الجهوية العقارية والسياحية بصفاقس "سوريتس" المصاحبة لهذا التقرير والتي تبرز جملة للموازنة تبلغ 705 017,841 دينار وخسارة صافية قدرها 135 138,168 دينار وكذلك حول الفحوصات والمعلومات الخصوصية المنصوص عنها بالقانون والمعايير المهنية.

لقد قمنا بتدقيق القوائم المالية للشركة الجهوية العقارية والسياحية بصفاقس "سوريتس" المصاحبة لهذا التقرير والشاملة للموازنة في 31 ديسمبر 2011، قائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وإيضاحات تشمل خلاصة لأهم الطرق المحاسبية وإيضاحات تفسيرية أخرى.

1- يبلغ المخزون المسجل بالموازنة 148 371,519 دينار ويتمثل في تكاليف المحلات الجاهزة والغير المباعة إلى غاية ديسمبر 2011 في حدود مبلغ 112 284,488 دينار وفي تكاليف الأرض البيضاء الكائنة بحي الأوس صفاقس في حدود مبلغ 36 087,031 دينار.

2- حققت الشركة سنة 2011 رقم معاملات بمبلغ 398 300,000 دينار يتمثل في بيع محلات بحدائق المنزه 2.

3- سجّلت النتائج المؤجّلة رصيد بمبلغ صافي قدره 410 870,334 دينار محدّدا بالجلسة العامة العادية المنعقدة في 28 ماي 2011.

4- إنّ تبيوب الخسارة الصافية لسنة 2011 بمبلغ 135 138,168 دينار يضاف له النتائج المؤجّلة بمبلغ 410 870,334 دينار والمقترح من مجلس الإدارة مطابق للقانون وللنظام الأساسي لشركتكم ليكون هذا التبيوب كما يلي :

الخسارة الصافية لسنة 2011	-	135 138,168 د
النتائج المؤجّلة	-	410 870,334 د
<hr/>		
الجملة القابلة للتبيوب		275 732,166 د
10 % من رأس المال الإجتماعي توزّع على المساهمين	-	30 000,000 د
الباقي نتائج توجّل من جديد	-	245 732,166 د

#### مسؤولية الإدارة في إعداد وعرض القوائم المالية

إنّ الإدارة مسؤولة عن الإعداد والعرض العادل لهذه القوائم المالية وفقا للقانون المتعلّق بنظام المحاسبة للمؤسسات بتونس. تشمل هذه المسؤولية تصور ووضع ومتابعة نظام الرقابة الداخلية لغرض إعداد وتقديم عادل لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية ناجمة عن غش أو خطأ وكذلك تحديد التقديرات المحاسبية المعقولة بموجب الظروف المتوفرة.

#### مسؤولية مراقب الحسابات

إنّ مسؤوليتنا تتمثل في إيداء رأي حول هذه القوائم المالية بناء على عملية التدقيق. لقد أجرينا تدقيقنا وفقا لمعايير التدقيق المتداولة في تونس. تستدعي هذه المعايير إلزامنا بقواعد أخلاقيات المهنة والقيام بتخطيط وتنفيذ عملية التدقيق للتوصل إلى درجة مقبولة من القناعة فيما إذا كانت القوائم المالية خالية من أي خطأ جوهري.

تتضمن عملية التدقيق القيام بالإجراءات للحصول على عناصر إثبات تؤيد المبالغ والمعلومات الواردة في القوائم المالية. ويتم اختيار هذه الإجراءات على أساس تقدير مدقق الحسابات بما في ذلك تقييم مخاطر احتواء القوائم المالية على أخطاء جوهرية، سواء كانت نتيجة للغش أو الخطأ. وعند تقييم تلك المخاطر فإنّ مدقق الحسابات يأخذ في الاعتبار الرقابة الداخلية المعمول بها بالمؤسسة والمتعلقة بالإعداد والعرض العادل للقوائم المالية وذلك قصد تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف المتوفرة.

تتضمن عملية التدقيق كذلك تقييما لمدى ملائمة القواعد المحاسبية المعتمدة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية المتوخاة من قبل الإدارة وكذلك تقييما لطريقة العرض الإجمالي للقوائم المالية. نعتقد أنّ عناصر الإثبات التي تحصلنا عليها كافية وملائمة وتوفّر أساسا معقولا لإيداء رأينا حول القوائم المالية.

### رأينا في القوائم المالية

حسب رأينا، إن القوائم المالية للشركة الجهوية العقارية والسياحية بصفاقس "سوريتس" المقفلة في 31 ديسمبر 2011 والمرفقة لهذا التقرير قانونية وصادقة وتعكس بصورة عادلة الوضعية المالية للشركة ونتائج عملياتها وكذلك تدفقاتها النقدية للسنة المنتهية بذات التاريخ، وفقا للمبادئ المحاسبية المعتمدة بالبلاد التونسية.

### المراقبة والمعلومات الخصوصية

طبقا لأحكام الفصول 201 و266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بفحص المعلومات المتعلقة بالوضعية المالية والحسابات المعطاة من طرف مجلس الإدارة ضمن الوثائق المعروضة عليكم بمناسبة الجمعية العامة. هذه المعلومات لا تستدعي منا أية ملاحظات خاصة.

بدون التشكيك في الرأي الذي أعربنا عنه أعلاه، نلاحظ أن مخزون الشركة من الأراضي غير كاف ليتمكنها من مواصلة الاستغلال في مستقبل منظور.

**مصطفى الفخفاخ**

**مراقب حسابات**

مصطفى الفخفاخ  
خبير محاسب مراقب حسابات  
15 نجح سوريا - 1002 تونس

مصطفى الفخفاخ

خبير محاسب - مراقب حسابات

16 نهج سوريا 1002 تونس

الهاتف : 71 835 144 - الفاكس : 71 835 312

تونس في 19 ماي 2012

الشركة الجهوية العقارية والسياحية بصفاقس

" سورييس "

عمارة المنار - نهج الحبيب معزون - صفاقس

التقرير الخاص لمراقب الحسابات

السنة المالية 2011

حضرات السادة المساهمين،

عملا بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية ننتشرّف بإعلامكم أنه وقع تسجيل أجر السيد الهادي مقديش بوصفه رئيس مدير عام خلال سنة 2011 بمبلغ شهري خام 2 500,000 دينار بالنسبة للأربعة الأشهر الأولى من السنة ثم وقع التخفيض فيه ليصبح محثدا بـ 1 250,000 دينار للشهر الواحد بالنسبة للثمانى أشهر المتبقية والشهر الثالث عشر.

مصطفى الفخفاخ

مراقب حسابات

مصطفى الفخفاخ

خبير محاسب مراقب حسابات

16 نهج سوريا - 1002 تونس

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS****ATTIJARI BANK**

Siège social :95, Avenue de la Liberté 1002 –Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Fethi NEJI et Noureddine Hajji.

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**  
 (UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	184 909	235 034
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	226 250	336 696
AC 3 - Créances sur la clientèle	3	3 076 965	2 629 386 (*)
AC 4 - Portefeuille titres commercial	4	299 244	310 358
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5	62 412	57 663
AC 6 - Valeurs immobilisées	6	160 838	145 392 (*)
AC 7 - Autres actifs	7	154 958	162 644
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 165 576</b>	<b>3 877 173</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	8	290 815	100 000
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	30 024	58 639
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 315 950	3 234 984
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	11	86 794	36 711
PA 5 - Autres passifs	12	93 958	130 548 (*)
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 817 541</b>	<b>3 560 882</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP 1 - Capital		168 750	168 750
CP 2 - Réserves		84 931	84 708
CP 4 - Autres capitaux propres		87 315	87 315
CP 5 - Résultats reportés		(24 482)	(81 065) (*)
CP 6 - Résultat de l'exercice		31 521	56 583 (*)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>	<b>348 035</b>	<b>316 291</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 165 576</b>	<b>3 877 173</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 décembre 2011**  
 (UNITE : en milliers de Dinars)

<b>PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>HB 1 -</b>	Cautions, avals et autres garanties données		294 600	305 991
<b>HB 2 -</b>	Crédits documentaires		250 361	319 535
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>14</b>	<b>544 961</b>	<b>625 526</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
<b>HB 4 -</b>	Engagements de financement donnés		140 340	150 890
<b>HB 5 -</b>	Engagements sur titres		38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>15</b>	<b>140 378</b>	<b>150 928</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>HB 7 -</b>	Garanties reçues		904 512	586 294
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>16</b>	<b>904 512</b>	<b>586 294</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2011 AU 31 décembre 2011**  
 (UNITE : en milliers de Dinars)

	<u>Notes</u>	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	17	199 348	176 685
PR2 - Commissions (en produits)	18	52 973	48 987
PR3 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	31 292	35 412
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	20	5 732	3 468
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>289 345</b>	<b>264 552</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	21	(105 044)	(94 064)
CH2- Commissions encourues		(2 883)	(3 087)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(107 927)</b>	<b>(97 151)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>181 418</b>	<b>167 401</b>
PR5 \ CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	22	(31 739)	(14 932) (*)
PR6 \ CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		1 333	534
PR7 - Autres produits d'exploitation		2 430	2 038
CH6 - Frais de personnel	23	(65 805)	(54 649)
CH7 - Charges générales d'exploitation	24	(26 438)	(25 648)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	6	(11 902)	(11 412) (*)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>49 297</b>	<b>63 332</b>
PR8 \ CH9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(307)	(2 294) (*)
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(17 469)	(4 455) (*)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>31 521</b>	<b>56 583</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>31 521</b>	<b>56 583</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>		<b>12 100</b>	<b>16 089</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>43 621</b>	<b>72 672</b>
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	25	<b>0,934</b>	<b>1,677</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	26	<b>0,870</b>	<b>1,509</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011**  
 (UNITE : en milliers de Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Exercice 2011</u>	<u>Exercice 2010</u>
<b><u>Activités d'exploitation</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	-	255 330	230 755
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(108 385)	(102 751)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(20 849)	(25 349)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(462 509)	(390 164)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		83 849	437 784
Titres de placement		27 750	46 640
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(78 250)	(68 163)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(52 932)	(28 294)
Impôt sur les bénéfices		(4 247)	(2 143)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>(360 243)</b>	<b>98 315</b>
<b><u>Activités d'investissement</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		6 036	3 074
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		(3 666)	1 747
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(29 797)	(28 470)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(27 427)</b>	<b>(23 649)</b>
<b><u>Activités de financement</u></b>			
Emissions \ Remboursement d'emprunts		50 000	(70 000)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(2120)	(2 270)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financements</b>		<b>47 880</b>	<b>(72 270)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(339 790)</b>	<b>2 396</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>		<b>330 771</b>	<b>328 375</b>
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>27</b>	<b>(9 019)</b>	<b>330 771</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2011**

### **I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

### **III/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

#### **1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et des agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

#### **2/ Règles de prise en compte des agios réservés et des provisions**

Conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires, les agios réservés et provisions sur prêts, comptes courants débiteurs et portefeuille d'investissement sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### **3/ Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

##### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré et concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

##### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

**Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

**Taux de provision**

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

<b>Classe de risque</b>	<b>Taux de provision</b>
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

**Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, la banque a constitué au titre de l'exercice 2011 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations de classe annuels (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2011 avec celui de

2010. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.

- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de l'ordre de 11,2 MDT. Par ailleurs les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de 1.9 MDT.

#### **Décote des garanties difficilement réalisables**

La banque applique un système de décote systématique des garanties hypothécaires sur les relations de la classe 4 et les relations en contentieux dont l'engagement est supérieur à 50 KDT. Les taux de décote sont détaillés comme suit en fonction de la durée de séjour en classe 4 ou en contentieux :

Durée de séjour	Taux de décote
Inférieur à 2 ans	20%
De 3 à 5 ans	30%
De 6 à 8 ans	50%
9 ans et plus	100%

#### **Passation des créances en perte**

Les comptes débiteurs pour un montant inférieur ou égal à 500 dinars et gelés pour une période supérieure à une année ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement et autres créances contentieuses ne sont passées par pertes qu'après la décision du comité de recouvrement.

#### **4/ Classification et évaluation des titres**

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée. Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

## **5/ Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses**

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

## **6/ Effets sortis pour recouvrement**

Les effets sortis pour recouvrement sont maintenus en portefeuille jusqu'au lendemain ouvrable de leur échéance conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°93-08.

## **7/ Principe de non compensation**

Conformément à l'article 6 de la circulaire BCT n°93-08, aucune compensation n'est opérée entre les avoirs et les dettes de personnes juridiques distinctes, les avoirs et les dettes d'une même personne juridique exprimés en monnaies différentes ou assortis de termes distincts et entre un compte à terme, un bon de caisse ou tout autre produit financier et l'avance partielle ou temporaire consentie sur ces dépôts.

Toutefois, la compensation des comptes ordinaires appartenant à une même relation n'est appliquée que pour les clients ayant demandé un arrêté unique d'intérêts.

## **8/ Bons de trésor et intérêts sur bons de trésor**

Les comptes bons de trésor sont présentés à l'actif du bilan pour leurs soldes compensés des souscriptions de la Banque et des placements de la clientèle.

Aussi, les produits et charges résultant des souscriptions et placements sont présentés au compte de résultat pour leurs soldes nets après compensation.

## **9/ Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Logiciel Global banking	14,3%

## **10/ Inter-siège**

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

## **11/ Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## **12/ Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

## **13/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêtée des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêtée des états financiers font l'objet de régularisation.

## **14/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes d'épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

## **15/ Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont déduits du résultat.

## **16/ Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont rajoutées au résultat.

## **17/ Modifications comptables**

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11, des modifications comptables ont été opérées au 31/12/2011 d'une manière rétrospective en ajustant les capitaux propres d'ouverture. Les données comparatives des rubriques du bilan et de l'état de résultat au 31/12/2010 ont été retraitées en pro-forma.

17.1. Correction de la charge d'impôt au titre de l'exercice 2010

La banque a corrigé les décomptes fiscaux au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 et a procédé au dépôt des déclarations rectificatives d'impôts correspondantes. Ces corrections ont eu pour impact de réduire la charge d'impôt de l'exercice 2010 de 3 287 KDT.

17.2 Correction de la comptabilisation des cessions d'immobilisations

La banque a corrigé la comptabilisation des immobilisations cédées au cours des exercices antérieurs comme suit :

Libellé	Impact sur l'exercice 2010	Impact sur les capitaux propres d'ouverture au 31/12/2010	Total
Correction de plus value non comptabilisée	17	522	539
Correction des dotations aux amortissements	55	184	239
Correction de la charge d'impôt	(121)	-	(121)
Correction de la TVA prescrite	-	80	80
Total	(49)	786	737

17.3 Décote de garantie

La banque a retenu au titre de l'exercice 2011, des taux de décote des garanties hypothécaires sur les clients en classe 4 et en contentieux différents de ceux utilisés au cours des exercices antérieurs. L'effet de ce changement est détaillé comme suit :

- La correction des dotations aux provisions au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 pour un montant de 12 712 KDT ;
  - La correction de corrélative de la charge d'impôt à payer pour un montant de 3 892 KDT ;
- Les retraitements effectués aux rubriques du bilan et de l'état de résultat au 31/12/2010 se présentent comme suit :

**Retraitements du Bilan**

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
<b>AC3 - Créances sur la clientèle</b>		<b>2 616 674</b>	<b>12 712</b>	<b>2 629 386</b>
	Correction des provisions sur créances douteuses		12 712	
<b>AC6 - Valeurs immobilisées</b>		<b>145 781</b>	<b>(389)</b>	<b>145 392</b>
	Constatation de la sortie des immobilisations cédées		(389)	
<b>PA5 - Autres passifs</b>		<b>131 069</b>	<b>(520)</b>	<b>130 548</b>
	Gains d'impôt sur suite au dépôt des déclarations rectificatives au titres des exercices 2008, 2009 et 2010		(3 287)	
	Régularisation de la TVA à payer sur cession immeuble hors exploitation		26	
	Apurement du compte « Avance sur cession »		(1 273)	
	Constatation de l'impôt à payer sur cession des immeubles hors exploitation		121	
	Constatation de l'impôt à payer sur correction des provisions sur créances douteuses		3 892	
<b>CP5 - Résultats reportés</b>		<b>-97 898</b>	<b>16 833</b>	<b>-81 065</b>
	Constatation de l'impact de la sortie des immobilisations cédées sur les capitaux propres d'ouverture au 31/12/2010		786	
	Constations de l'effet du changement de méthode de décote sur les capitaux propres d'ouverture au 31/12/2010		16 047	
<b>CP6 - Résultat de l'exercice</b>		<b>60 572</b>	<b>(3 989)</b>	<b>56 583</b>
	Gains d'impôt sur suite au dépôt des déclarations rectificatives au titres des exercices 2008, 2009 et 2010		3 287	
	Constatation de l'impôt à payer sur cession des		(121)	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	immeubles hors exploitation			
	Correction de la charge d'amortissement sur immobilisations cédées au titre de l'exercice 2010		55	
	Correction de la plus value sur immobilisations cédées au titre de l'exercice 2010		17	
	Constatation des provisions sur créances douteuses suite au changement de méthode		(3 335)	
	Régularisation de la charge d'impôt suite à la correction des provisions sur créances douteuses		(3 892)	

### Retraitements de l'état de résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
<b>CH11 - Impôt sur les bénéfices</b>		<b>(3 729)</b>	<b>(726)</b>	<b>(4 455)</b>
	Gains d'impôt sur suite au dépôt des déclarations rectificatives au titres des exercices 2008, 2009 et 2010		3 287	
	Régularisation de la charge d'impôt suite à la correction des provisions sur créances douteuses		(3 892)	
	Constatation de l'impôt à payer sur cession des immeubles hors exploitation		(121)	
<b>CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations</b>		<b>(11 467)</b>	<b>55</b>	<b>(11 412)</b>
	Correction de la charge d'amortissement sur immobilisations cédées au titre de l'exercice 2010		55	
<b>PR8-CH9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires</b>		<b>(2 311)</b>	<b>17</b>	<b>(2 294)</b>
	Correction de la plus value sur immobilisations cédées au titre de l'exercice 2010		17	
<b>PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>		<b>(11 597)</b>	<b>(3 335)</b>	<b>(14 932)</b>
	Constatation des provisions sur créances douteuses suite au changement de méthode		(3 335)	

### 18/ Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts courus sur Bons du Trésor et obligations sont constatés en résultat de la période. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice une fois l'approbation de leurs distributions est officialisée. Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

### 19/ Réévaluation des comptes de position en date d'arrêté

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté et constatés dans la comptabilité de référence.

### 20/ Constatation du résultat de change

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

**III/ NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

**1/ NOTES SUR LE BILAN****1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF****NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2011 un solde débiteur de 184 909 KDT contre 235 034 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 50 125 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Caisse Dinars	27 925	27 099
Caisse Devises	4 852	5 336
Inter Bank Services (IBS)	2 427	1 690
Banque Centrale comptes ordinaires	25 008	23 961
Banque Centrale placements NOSTRO	123 645	177 791
Centres de chèques postaux et TGT	158	338
Créances rattachées	2 176	101
Provisions	(1 282)	(1 282)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>184 909</b>	<b>235 034</b>

**NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse un solde de 226 250 KDT au 31 décembre 2011 contre 336 696 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 110 446 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Créances sur les banques résidentes	-	128 473
Créances sur banques non résidentes	124 935	124 876
Créances sur les établissements financiers	101 253	83 219
- <i>Dont parties liées</i>	<i>46 598</i>	<i>51 755</i>
Créances rattachées	62	128
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>226 250</b>	<b>336 696</b>

**NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2011 un solde de 3 076 965 KDT contre 2 629 386 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 447 579 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 60 993 KDT au 31 décembre 2011 contre 53 373 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 7 620 KDT.

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
<b>Comptes débiteurs</b>		
Comptes débiteurs de la clientèle	160 590	192 817
- <i>Dont parties liées</i>	499	159
Agios réservés	(41 288)	(37 613)
Créances rattachées	6 937	6 917
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>126 239</b>	<b>162 122</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>		
Portefeuille escompte	2 793 519	2 314 719
- <i>Crédits court terme</i>	893 206	776 554
<i>dont Financements en devises</i>	242 402	249 640
<i>dont Crédits court terme en dinars</i>	650 804	526 914
- <i>Crédits moyen et long terme</i>	1 900 313	1 538 165
- <i>Dont parties liées</i>	14 691	13 875
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	8 279	6 838
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	57 148	48 414
Impayés	31 108	22 490
- <i>Impayés crédits court terme</i>	12 164	8 829
- <i>Impayés Crédits moyen et long terme</i>	15 137	10 945
- <i>Impayés intérêts MLT</i>	3 807	2 716
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	218 005	217 418
Provisions pour créances douteuses (*)	(174 826)	(145 242)
Agios réservés	(19 705)	(15 760)
Créances rattachées	25 760	6 320
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>2 939 290</b>	<b>2 455 197</b>
Crédits sur ressources spéciales	11 438	12 067
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>3 076 965</b>	<b>2 629 386</b>

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provision sur les créances au 31/12/2010</b>	<b>145 242</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	24 339
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(13 740)
Dotation aux provisions collectives	11 233
Dotation au titre de la décote de garantie	7 752
<b>Provision sur les créances au 31/12/2011</b>	<b>174 826</b>

Le taux des actifs non performants s'établit au 31/12/2011 à 8,84% contre 8,46% au 31/12/2010.

Les engagements des 10 premiers groupes d'affaires représentent 6,9% du total des engagements de la banque au 31/12/2011.

La répartition par secteur d'activité des crédits supérieur à 100 KDT octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit :

Secteur	Encours au 31/12/2011
Agriculture	34 566
Autres industries	97 700
Autres services	460 970
Bâtiments et travaux publics BTP	129 959
Commerce	340 501
Consommation	25 110
Entreprise Publique	284 695
Etablissement Financier	202 453
HABITAT	50 712
Industries manufacturières	644 350
Promotion Immobilière	109 694
Tourisme	123 226
<b>Total</b>	<b>2 503 936</b>

#### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 299 244 KDT au 31 décembre 2011 contre 310 358 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 11 114 KDT.

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
<b><i>Titres de placement</i></b>		
- Bons de trésor	259 430	266 461
- Placements SICAV	26 216	29 768
- Créances rattachées	13 653	14 129
- Provisions sur placements	(55)	-
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>299 244</b>	<b>310 358</b>

Aucun transfert entre les différentes catégories de titre n'a eu lieu en 2011.

#### **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 412 KDT au 31 décembre 2011 contre 57 663 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 4 749 KDT :

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
<b><i>Titres d'investissement</i></b>		
Obligations	12 423	8 736
Créances rattachées	528	253
Provisions sur obligations BATAM	(390)	(390)
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>12 561</b>	<b>8 599</b>
<b><i>Titres de participations</i></b>		
Titres de participations libérés	56 983	57 033
- Titres cotés	16 412	16 412
- Titres non cotés	40 571	40 621
Placements SICAR	5 314	5 124
Provisions sur placements SICAR	(2 989)	(2 872)
Provisions pour dépréciation titres	(9 457)	(10 800)
Créances rattachées	-	579
<b>Total titres de participations</b>	<b>49 851</b>	<b>49 064</b>
<b><i>Parts dans les entreprises liées</i></b>		

Parts dans les entreprises liées	911	911
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(911)	(911)
<b>Total parts dans les entreprises liées</b>		
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>62 412</b>	<b>57 663</b>

Aucun transfert entre les différentes catégories de titre n'a eu lieu en 2011.

Le détail des titres de participation se détaille comme suit :

EMETTEUR	Valeur brute au 31/12/2010	Acquisition/Cession	Valeur brute au 31/12/2011	%	Provision comptabilisée	Participation nette de provisions
ATTIJARI SICAR	20 259	0	20 259	67,56%	2 155	18 104
ATTIJARI LEASING	13 650	0	13 650	62,02%	0	13 650
ATTIJARI INTERMEDIATION	5 097	0	5 097	99,98%	0	5 097
STE BATAM	2 143	0	2 143	5,36%	2 143	0
TUNIS RE	1 568	0	1 568	4,11%	0	1 568
SODIS SICAR	1 200	0	1 200	4,61%	111	1 089
SUD RECOUVREMENT	999	0	999	99,93%	0	999
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	897	0	897	29,90%	0	897
COTIF-SICAR	750	0	750	7,50%	165	585
SICAR NORD OUEST-SODINO	700	0	700	1,46%	210	490
S T I P	678	0	678	11,01%	351	327
COMPAGNIE TOURISTIQUE ARABE	592	0	592	3,92%	592	0
Action VISA	517	0	517	0,00%	0	517
ATTIJARI GESTION	503	0	503	100,00%	0	503
LA MAISON DU BANQUIER	480	0	480	5,40%	344	136
AMEL SICAF	475	0	475	35,85%	475	0
SOFAT	470	0	470	16,79%	470	0
SICAR CENTRE OUEST SIDCO	408	0	408	2,56%	115	293
INTER BANK SERVICES	400	0	400	14,20%	0	400
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS	390	0	390	6,53%	3	387
PRIMAVERA *	380	0	380	5,00%	380	0
STE INTER BANCAIRE DE TELECOMPENSATION "SIBTEL"	350	0	350	7,55%	0	350
SODET SUD	300	0	300	4,62%	300	0
MONETIQUE TUNISIE	280	0	280	10,37%	0	280
ATTIJARI FINANCE	253	0	253	25,00%	0	253
STE D'ETUDES ET D'AM. DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX	250	0	250	11,11%	0	250
COTUNACE	213	0	213	2,39%	0	213
TUNISIE AUTOROUTES	207	0	207	0,03%	0	207
LE RIBAT	200	0	200	2,82%	52	148
ATTIJARI VALEURS SICAV	190	0	190	1,72%	0	190
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	190	0	190	1,12%	0	190
ACMG	170	0	170	6,80%	170	0
SOTULUB	150	0	150	2,73%	0	150
ATTIJARI IMMOBILIERE	150	0	150	99,95%	150	0
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM	146	0	146	6,35%	146	0
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	130	0	130	4,33%	130	0
GTI	120	0	120	30,00%	0	120
AQUACULTURE DU SUD TUNISIEN	104	0	104	5,20%	104	0
STAR IMMOBILIERE	100	0	100	20,00%	100	0
AUTRES	976	(50)	926		790	136
<b>TOTAL</b>	<b>57 033</b>	<b>(50)</b>	<b>56 983</b>		<b>9 457</b>	<b>47 581</b>

Le mouvement des obligations d'Attijari bank au cours de l'exercice 2011 est résumé au tableau suivant :

<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>8 736</b>
Remboursement	-1 313
Acquisition	5 000
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>12 423</b>

**NOTE 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 160 838 KDT au 31 décembre 2011 contre 145 392 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 15 446 KDT et se détaillent comme suit :

	Valeur brute au 31/12/10	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/11	Amort. et Prov au 31/12/10	Dotation	Reprise	Amort. et Prov au 31/12/11	Valeur nette au 31/12/11
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>41 152</b>	<b>109</b>		<b>41 261</b>	<b>(13 871)</b>	<b>(5 237)</b>		<b>(19 108)</b>	<b>22 153</b>
Logiciels de Base	41 152	109		41 261	(13 871)	(5 237)		(19 108)	22 153
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>172 829</b>	<b>29 709</b>	<b>(244)</b>	<b>202 294</b>	<b>(54 718)</b>	<b>(9 133)</b>	<b>242</b>	<b>(63 609)</b>	<b>138 685</b>
Constructions	31 861	1 557	(4)	33 414	(12 419)	(1 371)	2	(13 788)	19 626
Terrains	4 734			4 734	-	-		-	4 734
Matériel Roulant	2 234	-	(240)	1 994	(1 853)	(133)	240	(1 745)	249
Matériel & Mobilier	8 581	634		9 215	(5 519)	(521)		(6 040)	3 175
Matériel Informatique	25 979	1 938		27 917	(18 217)	(1 878)		(20 095)	7 822
Agencement Aménagement Installation	34 992	4 648		39 640	(16 710)	(2 762)		(19 472)	20 167
Immobilisations hors exploitation	34 726	4 701		39 427		(2 468)		(2 468)	36 959
Immobilisation en cours	29 722	16 231		45 953					45 953
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>213 981</b>	<b>29 818</b>	<b>(244)</b>	<b>243 555</b>	<b>(68 589)</b>	<b>(14 370)</b>	<b>242</b>	<b>(82 717)</b>	<b>160 838</b>

Il n'existe aucune sûreté, servitude ou restriction sur une immobilisation quelconque de la banque.

**NOTE 7 : Autres actifs**

Le poste des autres actifs accuse un solde de 154 958 KDT au 31 décembre 2011 contre 162 644 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 7 686 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Portefeuille encaissement	184	9
Dépôts et cautionnements	1 918	750
Compensation reçue	899	2 428
Débit à régulariser et divers	31 502	45 886
Position de change	1 378	5 516
Comptes d'ajustement devises débit	879	879
Débiteurs divers	1 937	2 650
Autres comptes de régularisation	15 186	13 591
Acompte sur Impôts sur les Bénéfices	0	342
Crédits directs et avances au personnel	68 555	55 191
Prêts sur fonds social	13 193	13 492
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 402	855
Autres titres	29 600	32 730
Provisions	(11 675)	(11 675)
<b>Total autres actifs</b>	<b>154 958</b>	<b>162 644</b>

**1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF****NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif**

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 290 815 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 100 000 au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 190 815 KDT.

**NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2011 à 30 024 KDT contre 58 639 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 28 615 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Banques résidentes	10	38 893
Banques non résidentes	29 275	5 216
Etablissements financiers	702	14 448
- Dont parties liées	-	2 949
Dettes rattachées	37	82
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>30 024</b>	<b>58 639</b>

**NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2011 un solde de 3 315 950 KDT contre 3 234 984 KDT au 31 décembre 2010 enregistrant une augmentation de 80 966 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dépôts à vue	1 092 910	1 041 015
- <i>Dont parties liées</i>	11 885	44 547
Comptes d'épargne	1 194 598	1 035 758
Bons de caisse	309 993	258 167
Comptes à terme	223 592	235 697
- <i>Dont parties liées</i>	10 230	10 000
Autres produits financiers	71 870	74 330
Certificats de dépôts	333 500	506 500
Garanties sur opérations diverses	17 056	16 906
Autres sommes dues à la clientèle	68 917	60 215
Dettes rattachées	3 514	6 396
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 315 950</b>	<b>3 234 984</b>

**NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31 décembre 2011 un solde de 86 794 KDT contre 36 711 KDT au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 50 083 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Emprunts matérialisés	56 000	6 000
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	2 487	244
Ressources spéciales	28 017	30 137
Dettes rattachées ressources spéciales	290	330
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>86 794</b>	<b>36 711</b>

**NOTE 12 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 93 958 KDT au 31 décembre 2011 contre 130 548 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 36 590 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Provisions pour risques et charges (*)	7 920	8 233
Créditeurs divers	7 248	6 469
Charges à payer	23 411	21 810
Agios perçus d'avance	88	119
Comptes d'ajustement devises Crédit	2 188	2 188
Compensation	-	12
Agios exigibles sur ressources spéciales	501	501
Crédit à régulariser et divers	41 300	47 168
Exigibles après encaissement	9 546	36 134
Impôts et taxes	1 756	7 914
<b>Total autres passifs</b>	<b>93 958</b>	<b>130 548</b>

(\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 527	1 410
Provision sur des comptes de la compensation non justifiés	1 799	1 799
Provision sur les comptes en devises	4 036	5 024
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 920</b>	<b>8 233</b>

**NOTE 13 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 168 750 KDT composé de 33 750 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Chaque action donne droit à son détenteur un droit à l'information, un droit de vote aux assemblées générales et un droit à une rémunération sous forme d'un dividende en fonction des résultats réalisés.

L'emprunt convertible en action dénommé « **OCA ATTIJARI BANK 2006** » pour un montant : 80 000 KDT est divisé en 16 000 000 obligations de 5 dinars chacune pour une durée de 5 ans. Chaque obligation donne droit à un intérêt annuel de 4,82% et une option de conversion en action à l'échéance prévue le 18/01/2012.

Les mouvements constatés aux capitaux propres sont résumés au tableau suivant :

		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fond social	Ecart de réévaluat ion	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.10</b>	<b>168 750</b>	<b>59 700</b>	<b>7 503</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>15 313</b>	<b>3 646</b>	<b>83 669</b>	<b>(97 898)</b>	<b>60 572</b>	<b>303 447</b>
<i>Modifications comptables</i>										16 833	(3 989)	12 844
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.10</b>	<b>168 750</b>	<b>59 700</b>	<b>7 503</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>15 313</b>	<b>3 646</b>	<b>83 669</b>	<b>(81 065)</b>	<b>56 583</b>	<b>316 291</b>
<i>Affectation résultat bénéficiaire 2010</i>										56 583	(56 583)	0
<i>Variation du fonds social</i>							223					223
<i>Résultat de la période</i>											31 521	31 521
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.11</b>	<b>168 750</b>	<b>59 700</b>	<b>7 503</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>15 536</b>	<b>3 646</b>	<b>83 669</b>	<b>-24 482</b>	<b>31 521</b>	<b>348 035</b>

**Note sur la maturité des actifs et passifs**

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la Banque au 31/12/2011 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2011.

		<b>Inf. à 3 mois</b>	<b>3mois à 6mois</b>	<b>6mois à 1an</b>	<b>1an à 2ans</b>	<b>2ans à 5ans</b>	<b>5ans à 7ans</b>	<b>Sup à 7ans</b>	<b>Total</b>
<b>Bilan Au 31/12/2010</b>									
<b>AC1</b>	Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	135 073	17 624	32 212	0	0	0	0	184 909
<b>AC2</b>	Créances sur les établissements bancaires et financiers	137 849	26 694	61 360	347	0	0	0	226 250
<b>AC3</b>	Créances sur la clientèle	638 475	279 461	273 625	589 670	865 805	223 276	206 651	3 076 965
<b>AC4</b>	Portefeuille titres commercial	28 177	995	1 990	6 798	208 340	30 327	22 617	299 244
<b>AC5</b>	Portefeuille d'investissement	1 378	1 378	3 556	8 483	17 700	9 967	19 950	62 412
<b>AC6</b>	Valeurs immobilisées	4 021	4 021	8 042	16 084	48 252	32 168	48 250	160 838
<b>AC7</b>	Autres actifs	16 144	16 128	33 225	9 748	25 686	16 797	37 230	154 958
	<b>Total actif</b>	<b>961 118</b>	<b>346 302</b>	<b>414 009</b>	<b>631 131</b>	<b>1 165 783</b>	<b>312 535</b>	<b>334 699</b>	<b>4 165 576</b>
<b>PA1</b>	Banque Centrale et CCP	290 815	0	0	0	0	0	0	290 815
<b>PA2</b>	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	13 091	5 053	11 747	117	16	0	0	30 024
<b>PA3</b>	Dépôts et avoirs de la clientèle	917 918	512 752	679 736	489 859	454 028	119 212	142 445	3 315 950
<b>PA4</b>	Emprunts et ressources spéciales	9 238	2 095	4 190	12 746	38 239	14 286	6 000	86 794
<b>PA5</b>	Autres passifs	20 054	22 259	44 518	792	2 376	1 584	2 375	93 958
	<b>Total passif</b>	<b>1 251 116</b>	<b>542 159</b>	<b>740 191</b>	<b>503 514</b>	<b>494 659</b>	<b>135 082</b>	<b>150 820</b>	<b>3 817 541</b>
<b>CP1</b>	Capital	86 701	6 701	13 402	26 804	80 411	53 607	80 410	348 035
	<b>Total capitaux propres</b>	<b>86 701</b>	<b>6 701</b>	<b>13 402</b>	<b>26 804</b>	<b>80 411</b>	<b>53 607</b>	<b>80 410</b>	<b>348 035</b>
	<b>Total Passif et capitaux propres</b>	<b>1 337 817</b>	<b>548 860</b>	<b>753 593</b>	<b>530 318</b>	<b>575 070</b>	<b>188 689</b>	<b>231 230</b>	<b>4 165 576</b>

## **2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2011 un solde de 294 600 KDT contre 305 991 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 11 391 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 250 361 KDT au 31 décembre 2011 contre 319 535 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 69 174 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Cautions, avals et autres garanties données	294 600	305 991
Crédits documentaires	250 361	319 535
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>544 961</b>	<b>625 526</b>

Le passif éventuel de la banque avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2011 à 31 316 KDT.

### **NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements donnés présentent un solde de 140 378 KDT au 31 décembre 2011. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et aux engagements de financement donnés pour 140 340 KDT.

### **NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 904 512 KDT au 31 décembre 2011 contre 586 294 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 318 218 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Garanties reçues de la clientèle	790 263	486 696
Garanties reçues de l'Etat, des établissements bancaires et financiers	114 249	99 598
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>904 512</b>	<b>586 294</b>

### **3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire, augmenté des produits d'exploitation non bancaire et diminué des charges d'exploitation non bancaire, des frais généraux, des dotations aux provisions sur créances, hors bilan et passifs, des dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement, des dotations aux amortissements sur immobilisations et aux résorptions des charges reportées et diminué ou augmenté du résultat des corrections de valeurs sur créances et hors bilan et sur portefeuille d'investissement et diminué ou augmenté du résultat de cessions d'immobilisations et diminué de l'impôt sur les sociétés.

#### **\* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 264 552 KDT au 31 décembre 2010 à 289 345 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant, ainsi, une augmentation de 24 793 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- .-Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### **NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 199 348 KDT au 31 décembre 2011 contre 176 685 KDT au 31 décembre 2010 enregistrant, ainsi, une augmentation de 22 663 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Marché monétaire au jour le jour	2 439	1 158
Placement en devises auprès des correspondants étrangers	22	104
Marché monétaire à terme	595	738
<b><i>Total opérations avec les établissements bancaires et financiers</i></b>	<b>3 056</b>	<b>2 000</b>
<b><i>Opérations avec la clientèle</i></b>		
Portefeuille effets	169 084	145 633
. Court terme	46 863	40 153
- Financement devises	5 147	4 370
- Court terme Dinar	42 486	35 784
. Moyen et long terme	121 452	105 480
Comptes courants débiteurs	15 347	17 642
Crédits sur ressources extérieures	691	823
Intérêts perçus sur créances immobilisées douteuses ou litigieuses	1 929	974
<b><i>Total opérations avec la clientèle</i></b>	<b>186 282</b>	<b>165 073</b>
<b><i>Autres intérêts et revenus assimilés</i></b>		
Marché monétaire au jour le jour (BCT)		87
Commission de compte	469	335
Commission de découvert	293	235
Commissions sur billets de trésorerie	6	19
Avals cautions et acceptations bancaires	4 490	4 372
Autres	4 752	4 564
<b><i>Total autres intérêts et revenus assimilés</i></b>	<b>10 010</b>	<b>9 612</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>199 348</b>	<b>176 685</b>

**NOTE 18 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 52 973 KDT au 31 décembre 2011 contre 48 987 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 3 986 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Commissions sur crédits	18 067	17 103
Frais de tenue de compte	8 305	6 711
Commissions/opérations Monétique	6 423	5 810
Commissions sur chèques	4 398	4 149
Commission sur virements	3 150	2 864
Commissions sur autres services	2 955	2 708
Commission commerce extérieur	2 659	2 714
Bancassurance	2 590	2 185
Commission Monétique inter change	1 356	1 301
Commissions sur Effets	748	794
Commissions/ correspondants	674	698
Commission sur retrait sur compte devise	663	670
Commissions sur titres	446	514
Résultat de change monétique	309	590
Commissions sur prélèvements	229	172
Commission sur Traveller Chèque	1	4
<b>Total</b>	<b>52 973</b>	<b>48 987</b>

**NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2011, un montant de 31 292 KDT contre 35 412 KDT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 4 120 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Gains nets sur titres de placement	17 167	20 556
- Intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe	15 917	15 863
- Plus-values de cession titres de placement à revenu variable	1 250	4 693
Gains nets sur opérations de change	14 125	14 856
<b>Total</b>	<b>31 292</b>	<b>35 412</b>

**NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 5 732 KDT au 31 décembre 2011 contre 3 468 KDT au 31 décembre 2010, soit augmentation de 2 264 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Dividendes	4 714	2 870
Intérêts sur Emprunts Obligataires	603	351
Autres revenus	415	247
<b>Total revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>5 732</b>	<b>3 468</b>

**\* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 97 151 KDT au 31 décembre 2010 à 107 927 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant, ainsi, une progression de 10 776 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

**NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2011 un solde de 105 044 KDT contre 94 064 KDT au 31 décembre 2010, soit une progression de 10 980 KDT.

DESIGNATION	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>		
Interbancaire	795	3 733
Emprunt en devises auprès des correspondants	168	110
Autres	80	86
<b>Sous total</b>	<b>1 043</b>	<b>3 929</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Dépôts à vue	6 859	6 065
Comptes d'épargne	30 856	26 978
Bons de caisse	12 189	10 149
Comptes à terme	9 548	10 746
Placements en Dinars convertibles	816	619
Intérêt sur placements à terme de la clientèle	506	484
Certificats de dépôts	28 985	26 546
<b>Sous total</b>	<b>89 759</b>	<b>81 587</b>
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>		
Charge sur emprunts extérieurs	765	761
Charge sur emprunts obligataires	6 555	4 750
<b>Sous total</b>	<b>7 320</b>	<b>5 511</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>		
Appel d'offres	6 709	2 898
Autres	213	139
<b>Sous total</b>	<b>6 922</b>	<b>3 037</b>
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>105 044</b>	<b>94 064</b>

**NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 31 739 KDT contre 14 932 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
- Dotation aux provisions sur créances douteuses	35 572	22 210
- Dotation complémentaire suite à l'application de la méthode de décote de garanties	7 753	12 650
- Reprise sur provisions sur créances douteuses	(13 740)	(17 630)
- Pertes couvertes par des provisions	0	1
- Reprise \dotation sur provisions sur comptes non justifiés et pour risques et charges	2 154	(2 299)
<b>Total</b>	<b>31 739</b>	<b>14 932</b>

### **NOTE 23 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 65 805 KDT au 31 décembre 2011 contre 54 649 KDT au 31 décembre 2010 enregistrant, ainsi, une augmentation de 11 156 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b><i>Rémunération du personnel titulaire</i></b>		
Salaire de base	33 828	30 083
Heures supplémentaires	172	193
Indemnité de représentation	2 140	2 787
Indemnité de transport	3 961	3 764
Indemnité de fonction	2 923	2 142
Prime de technicité	402	290
Allocation salaire unique et allocation familiale	354	361
Autres indemnités servies	6 363	2 188
<b>Total rémunération du personnel</b>	<b>50 143</b>	<b>41 808</b>
<b><i>Charges sociales</i></b>		
CNSS-CAVIS.	9 598	7 651
Assurances groupes.	2 013	1 971
<b>Total charges sociales</b>	<b>11 611</b>	<b>9 622</b>
<b><i>Autres charges liées au personnel</i></b>		
Taxes de formation professionnelle et FOPROLOS	935	519
Frais du service médical	60	58
Frais de formation bancaire.	935	755
Autres	2 121	1 887
<b>Total autres charges liées au personnel</b>	<b>4 051</b>	<b>3 219</b>
<b>Total frais de personnel</b>	<b>65 805</b>	<b>54 649</b>

### **NOTE 24 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 26 438 KDT au 31 décembre 2011 contre 25 648 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 790 KDT.

DESIGNATION	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Frais d'exploitation non bancaire (impôts, taxes...)</b>	<b>258</b>	<b>210</b>
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>		
<u>Travaux fournitures et services extérieurs</u>	<u>16 037</u>	<u>14 310</u>
Loyers	3 491	3 039
Entretien et réparations (confiés au tiers)	3 937	3 387
Fournitures faites à l'entreprise (électricité, eau et gaz)	1 360	1 337
Prime d'assurances	682	474
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	6 567	6 073
<u>Transport et déplacement</u>	<u>161</u>	<u>170</u>
<u>Frais divers de gestion</u>	<u>9 982</u>	<u>10 958</u>
Annonces et insertions publicitaires	1 206	1 716
Fournitures de bureau	1 231	1 236
Documentation centrale	161	143
Affranchissements téléphone, télex et télégramme	3 981	4 675
<i>Frais de téléphone</i>	1 630	2 151
<i>Lignes spécialisées</i>	1 014	1 134
<i>Web télégrammes</i>	176	169
<i>Frais SIBTEL</i>	306	294
<i>Frais postaux</i>	855	927
Frais d'actes et contentieux	138	210
Frais du conseil et d'assemblée	295	520
Participation au budget de l'APB	114	220
Dons et cotisations	72	63
Missions réceptions	529	580
Autres	2 255	1 595
<b>Total autres charges générales d'exploitation</b>	<b>26 180</b>	<b>25 438</b>
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>26 438</b>	<b>25 648</b>

#### **NOTE 25: Résultat de base par action**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 0,934 DT :

DESIGNATION	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net en KDT	31 521	56 583
Nombre moyen d'actions	33 750 000	33 750 000
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,934</b>	<b>1,677</b>

**NOTE 26: Résultat dilué par action**

Le résultat dilué par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 0,870DT :

DESIGNATION	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net dilué en KDT	34 021	58 968
Nombre moyen d'actions	39 083 333	39 083 333
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>0,870</b>	<b>1,509</b>

**4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****NOTE 27 : Elaboration de l'état de flux de trésorerie**

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à -9 019KDT et s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>310 968</b>	<b>489 327</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	186 033	235 978
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	124 935	253 349
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>319 987</b>	<b>158 556</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	290 000	100 000
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	29 987	58 556
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(9 019)</b>	<b>330 771</b>

**Note 28 : Note sur les transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

**1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme**

Les encours des comptes courants ouverts par les différentes parties liées au 31 décembre 2011 auprès de Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2011 se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours du dépôt au 31/12/2011	Charges de l'exercice 2011	Produit de l'exercice 2011
Attijari Recouvrement	Dépôts à vue	835	-	-
Attijari SICAR	Dépôts à vue	68	88	-
Attijari Intermédiation	Dépôts à vue	3 246	53	-
Attijari Placement SICAV	Dépôts à vue	39	8	-
Attijari Valeur SICAV	Dépôts à vue	18	1	-
Attijari Obligataire SICAV	Dépôts à vue	7 431	7	-
Attijari Obligataire SICAV	Dépôts à terme	10 000	390	-
GTI	Compte courant	316	27	-
Attijari leasing	Compte courant	1 000	-	-

GIS	Compte courant	30	-	27
GIS	Dépôts à terme	230	-	-
Attijari Finance	Compte courant	153	-	26
Attijari Gestion	Dépôt à vue	200	0,132	-
Attijari Immobilière	Dépôt à vue	48	1,421	-
<b>Total</b>		<b>23 614</b>	<b>576</b>	<b>53</b>

## **2- Les conventions de détachement du personnel**

Attijari bank affecte au profit de certaines des ses filiales son personnel salarié. Les salaires y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant facturé par la banque en 2011 s'élève à 1 371 KDT et se détaille comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant 2011</b>
Attijari leasing	426
Attijari Recouvrement	389
Attijari SICAR	200
Attijari Gestion	130
Attijari Immobilière	129
Attijari Intermédiation	55
Générale Immobilière du Sud	42
<b>Total</b>	<b>1 371</b>

## **3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :**

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte de Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2011 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 368 KDT.

<b>Partie liée</b>	<b>Montant 2011</b>
Attijari Obligataire SICAV	263,522
Attijari Valeur SICAV	40,836
SICAV Placement	57,180
FCP CEA	6,560
FCP Dynamique	0,053
FCP Serenité	0,007
FCP Harmonie	0,021
<b>Total</b>	<b>368,179</b>

## **4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank**

L'encours au 31 décembre 2011 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque se détaillent comme suit.

<b>Partie liée</b>	<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Encours du dépôt au 31/12/2011</b>	<b>Produits de l'exercice 2011</b>
Attijari Obligataire SICAV	EPS	10 300	-
GTI	CMT	25	2
GTI	EPS	17	-
Attijari leasing	CCT	25 600	3 080
Attijari leasing	CMT	45 598	
Attijari leasing	EPS	20 699	-

Attijari Finance	EPS	300	-
Attijari Immobilière	CMT	14 666	714
<b>Total</b>		<b>117 205</b>	<b>3 796</b>

#### **5- Les dividendes encaissés par Attijari Bank**

Les dividendes comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant encaissé
Attijari Recouvrement	2 640
Attijari SICAR	804
Attijari Placement SICAV	336
Attijari Valeur SICAV	161
Attijari Obligataire SICAV	427
<b>Total</b>	<b>4 368</b>

#### **6- Les titres OCA détenus par les filiales**

Attijari Bank a émis des OCA en 2006. Les obligations souscrites par les différentes parties liées au 31 décembre 2011 ainsi que les intérêts y relatifs se détaillent comme suit:

Partie liée	Encours des OCA au 31/12/2011	Intérêts de l'exercice 2011
Attijari Placement SICAV	857	32
Attijari Valeur SICAV	712	26
<b>Total</b>	<b>1 569</b>	<b>58</b>

#### **7- Opérations avec Attijari Wafa Bank**

##### **Prêts interbancaires :**

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en KDT
EUR	2 000 000	30/12/2011	02/01/2012	1	3 866
EUR	5 000 000	30/12/2011	02/01/2012	0,8	9 665
EUR	5 000 000	27/12/2011	03/01/2012	1,4	9 665
EUR	15 000 000	27/12/2011	03/01/2012	1,15	28 994
EUR	3 000 000	21/09/2011	05/01/2012	1,53	5 799
EUR	25 000 000	29/12/2011	05/01/2012	1,15	48 324
EUR	3 500 000	27/12/2011	10/01/2012	1,35	6 765
EUR	1 000 000	02/08/2011	02/08/2012	1,83	1 933
EUR	3 200 000	16/12/2011	17/12/2012	1,95	6 185
				<b>TOTAL</b>	<b>121 196</b>

##### **Assistance technique :**

Les services d'assistance technique et de conseil fournis par ATTIJARIWAFABANK au profit d'ATTIJARI BANK au cours de l'exercice 2011 totalisent un montant égal à 1 385 KDT. Le passif au titre de ces frais au 31 décembre totalise un solde de 3 633 KDT.

**Opération du Swap du taux d'intérêt :**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Wafa Bank une opération de swap du taux d'intérêt. Les charges comptabilisées en 2011 au titre de cette opération s'élèvent à 1 364 KDT.

**8- Opérations avec Attijari Recouvrement**

**Loyer d'immeuble :**

ATTIJARI BANK loue un local à usage de bureau auprès d'ATTIJARI RECOUVREMENT. Le loyer hors taxes perçu par la société courant l'exercice 2011 s'élève à 30 KDT.

**Commission de gestion :**

Par acte signé le 01/01/2009, la société « ATTIJARI RECOUVREMENT » a procédé à la rétrocession des créances financées par le FONAPRAM, le FOPRODI et la BIRD pour une valeur de 12 KDT à ATTIJARI BANK. Ces créances ont été cédées à tort durant les exercices 2006, 2007 et 2008 au dinar symbolique. Le même acte donne à la société « ATTIJARI RECOUVREMENT » ce lot des créances en gestion avec une commission de 5% sur les récupérations collectées. Le montant des commissions facturées par ATTIJARI RECOUVREMENT au titre de l'exercice 2011 s'élève à 16 KDT.

**Placements monétaires :**

ATTIJARI RECOUVREMENT a placé une somme de 2 500 KDT auprès de Attijari Bank. Les charges financières comptabilisées par la banque au titre de ces placements en 2011 s'élèvent à 107 KDT.

**9- Opérations avec Attijari SICAR**

**Convention du fonds gérés:**

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, ATTIJARI SICAR assure pour le compte d'ATTIJARI BANK la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2011 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 989 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank et payées à Attijari SICAR au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 53 KDT.

**10- Opérations avec Attijari Intermédiation**

**Convention du titre participatif:**

Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI INTERMEDIATION prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs et ce à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront à ATTIJARI BANK une rémunération fixe et variable :

- rémunération fixe : 1% l'an et Ce taux augmentera à TMM+1% à partir de la reconstitution des fonds propres de Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse ;

- rémunération variable : 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT.

Les intérêts comptabilisés courant 2011 et concernant ces titres sont de 217 KDT.

### **11- Opérations avec Attijari Obligataire SICAV**

#### **Convention au titre des certificats de dépôt:**

Les certificats de dépôts souscrits par Attijari Obligataire SICAV auprès de Attijari Bank totalisent au 31 décembre 2011 un solde de 10 000 KDT. Les intérêts comptabilisés à ce titre en 2011 s'élèvent à 574 KDT.

### **12- Opérations avec GTI**

#### **Assistance technique**

Les commissions d'assistance technique perçues par la GTI auprès de Attijari Bank relatives à l'exercice 2011 totalisent un montant de 1 562 KDT.

#### **Loyer d'immeuble**

La GTI perçoit un loyer relatif à la location au profit d'ATTIJARI BANK de l'ordre de 22 KDT.

### **13- Opérations avec Attijari leasing**

#### **Emprunt subordonné**

Attijari Bank a participé à un emprunt obligataire émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2011 s'élève à 2 750 KDT. Le produit constaté par la banque au titre de cet emprunt s'élève à 186 KDT.

#### **Assistance technique**

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%) approuvée par l'AGO du 22/05/2009, la banque a fourni au cours de l'exercice 2011, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 69KDT

### **14- Opérations avec Attijari Finance**

Attijari Finance a perçu des commissions relatives à son intervention dans le cadre de l'opération de l'émission de l'emprunt obligataire. Le total de ces commissions est égal à 59 KDT.

### **15- Opérations avec Attijari Immobilière**

Attijari immobilière assure la gestion de certains immeubles, propriétés de Attijari Bank. Les commissions perçues dans ce cadre au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 216 KDT.

#### **Note 29 : Evénements postérieurs**

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/06/2012. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**I - RAPPORT GENERAL**

**AMC Ernst & Young**

Société inscrite au tableau de l'OECT  
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord  
1003 Tunis - Tunisie  
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

**CNF - Cabinet Neji Fethi**

Société inscrite au tableau de l'OECT  
5 ; Rue Suffetula Notre Dame  
Mutuelle ville - 1002 Tunis - Tunisie  
Tél : 71 841 160 Fax : 71 841 160

**ATTIJARI BANK****RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Etats financiers - Exercice clos le 31-12-2011****Messieurs les actionnaires d'ATTIJARI BANK,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'ATTIJARI BANK arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I - Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Attijari Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 348 036 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31 521 KDT.

**1) Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2) Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3) Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de ATTIJARI BANK, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4) Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et comme décrit au niveau de la note aux états financiers n° 3, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
  - certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 1,9 MDT, ont fait l'objet de réservation ; et
  - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 11,2 MDT
- Comme décrit au niveau de la note aux états financiers n°17, la banque a opéré un changement de méthode de décote des garanties hypothécaires des clients classés en classe 4 et contentieux. A la suite de ce changement, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés à la hausse à hauteur de 12 712 KDT. Le montant de la dotation comptabilisé en résultat de l'exercice 2011 en application de la nouvelle méthode s'élève à 7 753 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances impactant la fiabilité de certains comptes d'actifs et de passifs, notamment les comptes inter-siège, d'attente et certains comptes en devises, sans que leur effet soit d'une importance telle qu'elle justifierait qu'elles soient mentionnées au niveau de notre opinion sur les comptes telle qu'exprimée ci-dessus, considérant que le risque final sur ces comptes est couvert par des provisions.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque ne procède pas actuellement au suivi périodique de la liste de ses actionnaires et elle n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

**Tunis, le 12 Juin 2012**

**AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**CNF – Cabinet Neji Fethi  
Fethi NEJI**

## II - RAPPORT SPECIAL

**AMC Ernst & Young**

Société inscrite au tableau de l'OEECT  
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord  
1003 Tunis - Tunisie  
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

**CNF - Cabinet Neji Fethi**

Société inscrite au tableau de l'OEECT  
5 ; Rue Suffetula Notre Dame  
Mutuelle ville - 1002 Tunis - Tunisie  
Tél : 71 841 160 Fax : 71 841 160

**ATTIJARI BANK****RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Etats financiers - Exercice clos le 31-12-2011****Messieurs les actionnaires d'ATTIJARI BANK,**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011****ATTIJARI FINANCE**

Dans le cadre du protocole d'accord conclu entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI FINANCE (société détenue à hauteur de 24,93% par ATTIJARI BANK) en date du 10/10/2011, ATTIJARI FINANCE a perçu des commissions relatives à son intervention dans la cadre de l'opération de l'émission de l'emprunt obligataire à hauteur de 59 KDT.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011:

**ATTIJARI LEASING**

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%) approuvée par l'AGO du 22/05/2009, la banque a fourni au cours de l'exercice 2011, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 69KDT.

**ATTIJARIWafa BANK**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contre partie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de l'exercice 2011 s'élève à 1 385 KDT. Le montant qui figure au passif au 31/12/2011 s'élève à 3 633 KDT.

**ATTIJARI INTERMEDIATION**

Dans la cadre de la convention en date du 29/12/2006 entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI INTERMEDIATION et approuvée par l'AGO du 25/06/2007 prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé ouvert dans les livres de ATTIJARI INTERMEDIATION en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT, la banque a perçu des intérêts à hauteur de 217 KDT au titre de l'exercice 2011.

**ATTIJARI SICAR**

Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque en date du 24/03/1998 conclue avec la société Attijari Sicar (détenue à hauteur de 67,23% par Attijari Bank), cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. Cette commission s'établit à 53 KDT au titre de l'exercice 2011.

**Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 368 KDT au titre de l'exercice 2011.

**GENERALE TUNISIENNE INFORMATIQUE (GTI)**

1. Dans le cadre de la convention cadre conclue entre la banque et la GTI (détenue à hauteur de 30% par ATTIJARI BANK) en date du 01/07/2005 et approuvée par l'AGO du 29/05/2006, la GTI a facturé à la banque 1 562 KDT au titre des services d'assistance informatique rendus en 2011.
2. Dans le cadre du contrat de location d'un appartement en date du 02/06/2008 et approuvé par l'AGO du 22/05/2009, le montant des loyers payés par la banque au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 22 KDT.

**ATTIJARI RECOUVREMENT**

Par acte signé le 01/01/2009, la société ATTIJARI RECOUVREMENT a procédé à la rétrocession des créances financées par le FONAPRAM, le FOPRODI et la BIRD à ATTIJARI BANK. Le même acte prévoit une rémunération au profit de ATTIJARI RECOUVREMENT égale à 5% des montants recouverts. Le montant facturé à ce titre par ATTIJARI RECOUVREMENT au cours de l'exercice 2011 s'élève à 16 KDT.

**AUTRES CONVENTIONS**

ATTIJARI BANK affecte au profit de ATTIJARI RECOUVREMENT, ATTIJARI SICAR, ATTIJARI GESTION, GENERALE IMMOBILIERE DU SUD, ATTIJARI LEASING, ATTIJARI IMMOBILIERS et ATTIJARI INTERMEDIATION son personnel salarié. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

- ATTIJARI RECOUVREMENT: 389 KDT ;
- ATTIJARI SICAR : 200 KDT ;
- ATTIJARI GESTION : 130 KDT ;
- GENERALE IMMOBILIERE DU SUD : 42 KDT ;
- ATTIJARI LEASING : 426 KDT ;
- ATTIJARI IMMOBILIERE : 129 KDT ;
- ATTIJARI INTERMEDIATION : 55 KDT.

**III. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 02/04/2010. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel. Par

ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général, dont le mandat a pris fin le 08 mai 2011, ont été fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 02/04/2010. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel. Par ailleurs, le Directeur Général a bénéficié d'une voiture de fonction, de la prise en charge des frais de téléphone, de frais de scolarité et de billets d'avions.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général, dont le mandat a commencé le 09 mai 2011, sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des frais de téléphone, de frais de scolarité, les frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération et les avantages accordés aux membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit sont composés de jetons de présence et sont fixées par le Conseil d'Administration en date du 09/05/2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

2. Les obligations et engagements de Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général jusqu'à 08/05/2011		Directeur Général à compter du 09/05/2011		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/11	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/11	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/11	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/11
Avantages à court terme	260 544	-	249 758	-	247 546	19 397	24 450	24 450
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>260 544</b>	<b>-</b>	<b>249 758</b>	<b>-</b>	<b>247 546</b>	<b>19 397</b>	<b>24 450</b>	<b>24 450</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 Juin 2012

**AMC Ernst & Young**  
Noureddine HAJJI

**CNF – Cabinet Neji Fethi**  
Fethi NEJI